



**DELIBERATION N° 26/028 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE L'ASSEMBLÉE DE
CORSE DES 20 ET 21 D'AVRIL 2026
CHÌ APPROVA U PRUCESU VERBALE DI A SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI
CORSICA DI I 20 È 21 D'APRILE DI U 2026**

SEANCE DU 29 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mai, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 mai 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Paul-Louis GIANNECCHINI, Vanina LE BOMIN, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Antoine-Joseph PERALDI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Joseph SAVELLI, Jean-Michel SAVELLI, François SORBA, Julia TIBERI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
M. Paul-Joseph CAITUCOLI à M. Antoine-Joseph PERALDI
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Anna Maria COLOMBANI
M. Jean-Charles GIABICONI à Mme Françoise CAMPANA
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Paula MOSCA
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Flora MATTEI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Juliette PONZEVERA à M. Paul-Louis GIANNECCHINI
M. Louis POZZO DI BORGO à M. Hyacinthe VANNI
M. Jean-Louis SEATELLI à M. Jean-Michel SAVELLI
Mme Charlotte TERRIGHI à M. Pierre GHIONGA

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Josephina GIACOMETTI-PIREDDA, Véronique PIETRI, Antoine POLI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4132-12 et L. 4422-10,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 60,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (60) : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Paule CASANOVA-NICOLAI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Paul-Louis GIANNECCHINI, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Antonia LUCIANI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Flora MATTEI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Antoine-Joseph PERALDI, Marie-Anne PIERI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Elisa TRAMONI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Charles VOGLIMACCI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 20 et 21 avril 2026, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 29 mai 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. A. Maupertuis', written in a cursive style. The signature is positioned above a horizontal line that extends to the right.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

REUNION DU 29 MAI 2026

RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

**APPRUVAZIONE DI U PRUCESU VERBALE DI A
SESSIONE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA DI I 20 È 21
D'APRILE DI U 2026**
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE
L'ASSEMBLÉE DE CORSE DES 20 ET 21 D'AVRIL 2026**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Le code général des collectivités territoriales prévoit, dans ses articles L.4132-12 et L.4422-10, que « *le procès-verbal de chaque séance (...) est arrêté au commencement de la séance suivante (...). Les procès-verbaux des séances sont signés par la Présidente de l'Assemblée de Corse.* »

En application de ces dispositions, reprises à l'article 60 du règlement intérieur de notre Assemblée, il convient d'adopter, lors de la session du 29 mai 2026, le procès-verbal de la séance précédente, joint au présent rapport

Je vous saurai obligée de bien vouloir en délibérer.

SÉANCE PUBLIQUE DES 20 ET 21 AVRIL 2026

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE

JOURNÉE DU LUNDI 20 AVRIL

Le 20 avril 2026, à 10 heures 35, l'**Assemblée de Corse** dûment convoquée par sa **Présidente** en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette séance se tient en mode présentiel.

La Présidente MAUPERTUIS rappelle le déroulé de l'ordre du jour qui prévoit la séance des questions orales.

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 1 :

Crise du carburant et nécessaire réponse structurelle à la cherté de la vie (n° 2026/O1/016), déposée par **M. Romain COLONNA** au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

Question n° 2 :

Prezzi di l'essenza è vita cara : Chì novi misuri ? (n° 2026/O11/009), déposée par **M. Jean-Noël PROFIZI** au nom du groupe « Core in Fronte »

La réponse aux deux questions orales est formulée par **M. Gilles SIMEONI**, Président du Conseil exécutif de Corse

Question n° 3 :

Installations sanitaires du Collège Jean Nicoli à Propriano (n° 2026/O1/011), déposée par **Mme Santa DUVAL** au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

La réponse est formulée par **Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA**, Conseillère exécutive en charge de l'Éducation et de la Formation professionnelle

Mme Santa DUVAL, utilisant son droit de réponse, précise que ce sont des parents d'élèves qui l'ont alerté de cette situation.

La Présidente de l'Assemblée de Corse, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, rappelle que, dans le cadre de la prochaine session de l'Assemblea di i Zitelli, elle s'est rendue au Collège de Pruprià et que le Principal du collège n'a pas fait état des dysfonctionnements évoqués dans la question orale.

Question n° 4 :

Crise énergétique (n° 2026/O1/018), déposée par **M. Saveriu LUCIANI** au nom du groupe « Avanzemu »

La réponse est formulée par **M. Julien PAOLINI**, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse

Question n° 5 :

Développement et sécurisation de l'enseignement immersif (n° 2026/O1/017), déposée par **Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA** au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

Question n° 6 :

Lingua corsa (n° 2026/O1/015), déposée par **Mme Véronique PIETRI** au nom du groupe « Core in Fronte »

La réponse commune aux deux questions orales est formulée par **M. Gilles SIMEONI**, Président du Conseil exécutif de Corse

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, intervient brièvement en complément de réponse

La présidence de la séance est assurée par **Mme Nadine NIVAGGIONI**, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse

Question n° 7 :

Infrastructures routières et respect des engagements pris dans le cadre du PPI (n° 2026/O1/012), déposée par **Mme Christelle COMBETTE** au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

La réponse est formulée par **M. Jean-Félix ACQUAVIVA**, Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse

Mme Christelle COMBETTE, estimant que le Conseiller exécutif n'a pas répondu à sa question orale, a souhaité utiliser son droit de réponse. Celui-ci lui a été refusé par la Vice-présidente de l'Assemblée de Corse

car le temps de parole dévolu à la formulation de la question orale avait été dépassé.

Question n° 8 :

Carte scolaire en Corse (Premier et second degrés) (n° 2026/O1/019), déposée par **M. Saveriu LUCIANI** au nom du groupe « Avanzemu »

La réponse est formulée par **Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA**, Conseillère exécutive en charge de l'Éducation et de la Formation professionnelle

Question n° 9 :

Par u rispettu di u drittu di i corsi à travaddà in tarra soia (n° 2026/O1/010), déposée par **Mme Marie-Claude BRANCA** au nom du groupe « Core in Fronte »

La réponse est formulée par **M. Gilles SIMEONI**, Président du Conseil exécutif de Corse

Question n° 10 :

Annulation de la Giraglia (n° 2026/O1/013), déposée par **Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI** au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

La réponse est formulée par **Mme Anne-Laure SANTUCCI**, Conseillère exécutive en charge de la Vie associative et des Sports

Question n° 11 :

La Corse face au risque de recentralisation des fonds européens (n° 2026/O1/020), déposée par M. Jean-Christophe ANGELINI au nom du groupe « Avanzemu »

La réponse est formulée par M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence du Développement Économique de la Corse

La Présidente de l'Assemblée de Corse, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, intervient brièvement en complément de réponse

Question n° 12 :

Cité Fesch (n° 2026/O1/014), déposée par **M. Charles VOGLIMACCI** au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

La réponse est formulée par **Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA**,
Conseillère exécutive en charge de l'Éducation et de la Formation
professionnelle

Après avoir constaté que l'ensemble des questions avaient été posées,
et fait l'objet de réponses, **la Présidente de l'Assemblée de Corse** clôt
cette première séquence à 12h48.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS demande au
Secrétaire de séance d'effectuer l'appel des conseillers, de façon,
notamment, à vérifier le quorum.

M. Don Joseph LUCCIONI procède à l'appel nominal

Sont présents : Mmes et MM.

**ANGELINI Jean-Christophe, ARRIGHI Véronique, BATTESTINI
Serena, BENEDETTI Paul-Félix, BORRI Jean-Marc, BRANCA Marie-
Claude, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, COGNETTI-
TURCHINI Cathy, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain,
COMBETTE Christelle, DENSARI Frédérique, DUVAL Santa, FAGNI
Muriel, FILIPPI Petru Antone, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA
Pierre, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, LE MAO Ghjuvan'Santu,
LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia,
LUCIANI Saveriu, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MONDOLONI
Jean-Martin, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PEDINIELLI
Chantal, PERALDI Antoine-Joseph, PIERI Marie-Anne, PONZEVERA
Juliette, POZZO DI BORGIO Louis, PROFIZI Jean-Noël, SAVELLI
Joseph, SEATELLI Jean-Louis, TERRIGHI Charlotte, VALDRIGHI
Hervé, VANNI Hyacinthe**

Sont absents et ont donné pouvoir :

**Mme Danielle ANTONINI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA
Mme Vanina BORROMEI à M. Jean-Christophe ANGELINI
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Muriel FAGNI
Mme Angèle CHIAPPINI à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Frédérique DENSARI
M. Jean-Charles GIABICONI à M. Hervé VALDRIGHI
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
Mme Sandra MARCHETTI à Mme Véronique ARRIGHI
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE
Mme Flora MATTEI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Paula MOSCA à M. Petru Antone FILIPPI
M. Antoine POLI à M. Saveriu LUCIANI
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. François SORBA à M. Antoine-Joseph PERALDI**

Mme Elisa TRAMONI à Mme Françoise CAMPANA

Sont absents : Mmes et MM.

BICCHIERAY Didier, CASANOVA-NICOLAI Paule, LE BOMIN Vanina, MELA Georges, PIETRI Véronique, POLI Pierre, SAVELLI Jean-Michel, TIBERI Julia, VOGLIMACCI Charles

Sont présents en qualité de membres du Conseil exécutif de Corse :

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social, de la Santé et de la Lutte Antivectorielle,

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de la Jeunesse, de l'Égalité Hommes/Femmes, de l'Innovation Sociale, du Handicap, de l'Éducation, de la Formation, de l'Apprentissage, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Énergie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse,

Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse,

M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif en charge du Budget et des Finances, Président de l'Agence du Développement Économique de la Corse,

M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse,

Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge de la Culture, du Patrimoine, de l'Audiovisuel, de la Vie Associative et des Sports,

M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif en charge des infrastructures portuaires et aéroportuaires, Président de l'Office des Transports de Corse,

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse.

Constatant que le quorum est atteint, **la Présidente MAUPERTUIS** déclare ouverte la session ordinaire de l'Assemblée.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS descend au pupitre prononcer une allocution solennelle.

Rappelant que cette session de l'Assemblée de Corse se tient au lendemain des élections municipales, elle tient à féliciter les nouveaux élus, ainsi que l'ensemble des candidats, elle souligne qu'en Corse, la politique plaît et elle fait observer que la démocratie appartient à tous, aussi bien à ceux qui ont gagné les élections qu'à ceux qui ont perdu et même aux élus qui leur succéderont.

La Présidente MAUPERTUIS souhaite qu'il y ait un engagement total des maires élus dans la mesure où les corses attendent des réponses de leur part, notamment :

- en matière de logement, elle souligne que l'Assemblée de Corse va, lors de la présente session, proposer des solutions au travers des deux rapports proposés par le Conseil exécutif ;
- en matière de pouvoir d'achat, elle rappelle que la cherté de la vie pèse sur l'ensemble de la population et que la motion du groupe « Fà Populu Inseme » demandant que la Collectivité de Corse soit associée aux missions parlementaires relatives au prix des carburants et à la cherté de la vie, s'avère tout à fait d'actualité et démontre que le rôle de l'action publique prend tout son sens en cette période difficile.

Elle rend hommage à Lionel JOSPIN, récemment disparu, en évoquant son rôle important dans les Accords dits « de Matignon », lorsqu'il était Premier ministre, estimant qu'il a su ouvrir un chemin fondé sur le dialogue, sur la reconnaissance, sur la volonté de construire une solution politique. Ainsi, son héritage nous engage-t-il, en nous rappelant que les avancées importantes naissent de la capacité à dialoguer, à comprendre et à bâtir dans la durée.

La Présidente de l'Assemblée de Corse évoque, en conclusion, l'intention du Président Gilles SIMEONI de démissionner de la Présidence du Conseil exécutif de Corse, suite à son élection comme Maire de Bastia. C'est l'histoire qui dira si cette fonction a été remplie conformément aux engagements pris par la majorité nationaliste devant le peuple.

Elle estime, pour sa part, que le Président du Conseil exécutif de Corse s'est pleinement engagé avec constance et honnêteté, avec un sens de l'équité et de la démocratie qui force le respect.

Elle rappelle que le Président Gilles SIMEONI a su mener de front des réformes structurelles, comme le règlement des aides aux communes, le logement, les conférences sociales, les Délégations de Service Public maritimes et aériennes, la création de l'Établissement Public de l'Industrie et du Commerce, le déploiement de la fibre réduisant ainsi la fracture numérique.

Elle souligne que le Président SIMEONI a révélé une « façon de faire de la politique » consistant à produire de la politique publique. Cela a constitué un changement de paradigme et, aujourd'hui, elle affirme que plus rien ne sera comme avant.

En conclusion, **la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** formule le vœu que les élus de cette Assemblée soient à la hauteur des responsabilités qui sont les leurs, qu'ils sachent répondre aux attentes concrètes des corses et qu'ils continuent à faire de la démocratie un outil au service du peuple corse.

Le Président du Conseil exécutif de Corse, Gilles SIMEONI, rend hommage aux personnes disparues depuis la précédente session (agents, élus.....).

La séance suspendue à 13h06, est reprise à 16h08.

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 072 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 29 è 30 di ghjennaghju di u 2026

Rapport n° 072 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 29 et 30 janvier 2026

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS expose le rapport. Personne ne demandant la parole, elle met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes et MM. BICCHIERAY Didier, CASANOVA-NICOLAI Paule, LE BOMIN Vanina, MELA Georges, PIETRI Véronique, POLI Pierre, SAVELLI Jean-Michel, TIBERI Julia, VOGLIMACCI Charles

L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à l'unanimité

Ont voté pour :

Mmes et MM. ANGELINI Jean-Christophe, ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BATTESTINI Serena, BENEDETTI Paul-Félix, BORRI Jean-Marc, BORROMEI Vanina, BRANCA Marie-Claude, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHIAPPINI Angèle, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, DENSARI Frédérique, DUVAL Santa, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA

Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, GUIDONI Pierre, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MARCHETTI Sandra, MARIOTTI Marie-Thérèse, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PEDINIELLI Chantal, PERALDI Antoine-Joseph, PIERI Marie-Anne, POLI Antoine, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, PROFIZI Jean-Noël, QUASTANA Paul, SAVELLI Joseph, SEATELLI Jean-Louis, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe

POUR : 54
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU
DI CORSICA /**

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF DE CORSE

**CULTURA È PATRIMONIU - MECENATU / CULTURE ET PATRIMOINE
- MÉCÉNAT**

**Raportu n^u 070 : Acquistu di u manuscrittu di a
« GIUSTIFICAZIONE » di Don Gregorio SALVINI**

**Rapport n^o 070 : Acquisition du manuscrit de la « GIUSTIFICAZIONE »
de Don Gregorio SALVINI**

Le rapport est présenté par Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine, puis, en complément, par **M. Gilles SIMEONI**, Président du Conseil exécutif de Corse

Mme Frédérique DENSARI donne lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux ; la Commission a donné un Avis Favorable sur le rapport.

M. Joseph SAVELLI donne lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité ; la Commission a émis un Avis Favorable sur ce rapport.

Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA souligne que le manuscrit de la « GIUSTIFICAZIONE » n'est pas un simple achat patrimonial, il représente un acte de transmission, un geste envers la mémoire collective du peuple corse.

Ce texte de combat est toujours d'actualité dans la mesure où il affirme l'idée que, lorsque le pouvoir devient injuste, le peuple reprend son destin en main. Cet achat est surtout politique ; ainsi la Collectivité de Corse fait revenir sur l'île une parole essentielle, une parole qui lui appartient.

Mme GALLONI D'ISTRIA rappelle que si ce manuscrit parle encore aux Corses, c'est parce qu'il parle de liberté, de dignité, de reconnaissance d'un peuple aspirant à une autonomie qui s'inscrit dans une continuité historique.

Elle voit dans cette acquisition, la volonté de faire un choix politique fort, celui de ne pas laisser l'histoire de l'île dans le passé, mais d'en faire une force pour penser l'avenir et affirmer que le peuple corse existe et qu'il entend continuer à maîtriser son destin.

Elle précise que les élus du groupe « Fà Populu Inseme » sont particulièrement fiers de voter et par ce vote, le manuscrit rejoindra les archives publiques, là où il pourra continuer à parler, à enseigner, à interroger, à inspirer « pè a Corsica, pè a nostra cultura è pa a nostra memoria cumuna ».

Mme Chantal PEDINIELLI, sans nier l'intérêt et la valeur historique de ce manuscrit, observe que la majorité nationaliste y voit le fondement de l'indépendantisme alors que des historiens le considèrent comme un plaidoyer adressé aux puissances européennes et notamment la France de Louis XV, pour qu'elles interviennent en Corse et chasser les Génois.

Elle souligne que l'acquisition de ce manuscrit s'apparente, pour la majorité nationaliste, à une appropriation politique qu'elle trouve assez ostentatoire.

Rappelant que la Corse connaît actuellement une période difficile (explosion du coût de la vie, prix des carburants pesant sur les familles, les travailleurs, les entreprises) et que les Corses doivent faire face à une précarité grandissante, elle s'interroge sur cet achat et sur son coût, estimant que les dépenses de la Collectivité de Corse doivent être pensées avec responsabilité et avec un sens aigu des priorités.

Il apparaît difficile, pour elle, d'expliquer aux Corses que l'une des priorités et des préoccupations de l'Assemblée de Corse est d'acheter un manuscrit ancien, à portée symbolique, pour un montant de 180 000 € et qu'il est compliqué de justifier ce choix face aux besoins criants en matière sociale, économique ou encore d'aménagement du territoire.

Mme Chantal PEDINIELLI estime que le sens des responsabilités impose, aujourd'hui, de faire des choix clairs et elle indique que celui du groupe « Un Soffiu Novu » est de dire que cet achat n'est ni prioritaire, ni opportun et que les 180 000 € pourraient être utilement mobilisés pour soutenir les Corses, accompagner les communes ou répondre à des urgences bien concrètes.

En conclusion, elle précise qu'il ne s'agit pas de nier l'histoire de la Corse, mais de ne pas en faire un prétexte pour ignorer les réalités d'aujourd'hui.

Mme Marie-Claude BRANCA, pour sa part, reconnaît que cette acquisition est importante et qu'elle a ressenti une émotion lors de sa présentation.

Elle estime qu'il faut s'appuyer sur ce manuscrit et ainsi, le peuple corse pourra se donner la force d'avancer.

Elle fait observer, par ailleurs, qu'il existe d'autres documents que la Collectivité de Corse pourrait acquérir et qu'il serait utile de les recenser. Elle cite en exemple un cadre représentant Pasquale Paoli et elle souhaite connaître où en est la démarche d'acquisition.

M. Pierre GHIONGA se dit heureux de l'acquisition de ce manuscrit qui revêt une importance historique et politique. Il souligne que le message porté par ce document va bien au-delà des 180 000 € de son achat.

M. Romain COLONNA, rappelant le moment de joie collective ressenti lors de la présentation de l'ouvrage quelques minutes auparavant, estime que le débat dans l'hémicycle révèle deux visions bien différentes : celle de la majorité nationaliste qui est convaincue de l'existence d'une Nation corse, faite d'hommes et de femmes et que cette nation doit être reconnue dans ses droits les plus imprescriptibles.

Afin d'illustrer ses propos, il évoque le premier disque de Canta u Populu Corsu, dans les années 70, « Eri, Oghje è Dumane » en expliquant que le programme politique de la Nation corse repose aussi bien sur « l'Oghje » et le « Dumane », mais sans occulter le « Eri », même si l'histoire de la Corse peut remonter à plusieurs milliers d'années ; et cette histoire mérite d'être honorée.

M. Romain COLONNA estime qu'il est important d'avoir des repères permettant au peuple corse de se situer sur le temps long de l'histoire, dans un monde où l'individualisme prime, où l'on assiste à une remise en cause du sens collectif, des repères collectifs.

Il rappelle que les fondements du peuple corse reposent aussi bien sur le progrès social et le développement économique, que sur la Nation

corse devant faire sens pour ce peuple. Il souhaite que la Corse soit prospère d'un point de vue économique sans pour autant récuser, voire perdre son âme d'un point de vue collectif. Et il en sera de même pour le futur statut d'autonomie de la Corse qui, conjointement, parlera de prospérité, de développement économique et de progrès social.

Le Président du groupe « Fà Populu Inseme » se refuse d'opposer la culture et le développement économique, comme il l'a entendu sur les bancs du groupe « Un Soffiu Novu » et il rappelle que le Conseil exécutif de Corse a opéré des ajustements et des choix budgétaires qui ont permis d'aider les associations, de financer des grands travaux et des grands projets

Pour conclure, il précise que le groupe « Fà Populu Inseme » votera le rapport avec beaucoup de bonheur, beaucoup de satisfaction et pour compléter d'une manière nouvelle « l'eri, l'oghje è u dumane di a nazione corsa ».

M. Saveriu LUCIANI Il évoque un autre manuscrit, celui de Ghjuliu Matteu NATALI è u « Disinganno », « Il disinganno intorno alla guerra di Corsica contro la serenissima Repubblica di Genova », qui se situe aux prémices de la lutte de libération nationale du peuple corse contre l'oppression. Et revenant sur le manuscrit de la « Giustificazione » de Don Gregorio SALVINI, il précise qu'il fait partie du patrimoine de la Corse, qu'il s'inscrit dans l'histoire de l'île et qu'il s'avère, par conséquent, important de l'acquérir.

Il regrette qu'il n'y ait pas eu d'allusion aux théologiens corses qui ont porté la révolte avant PAOLI, avec un autre PAOLI aussi, avec André CECCALDI et Luigi GIAFFERI. De même, il rappelle que la contribution de l'Italie à la Révolution corse et aux guerres de Corse a été considérable.

M. Saveriu LUCIANI fait observer, comme l'a fait Paul-Félix BENEDETTI auparavant, qu'il existe d'autres manuscrits, d'autres récits dans le monde, qui sont vendus aux enchères et qu'il est difficile, pour la Corse, de les acquérir afin de récupérer une mémoire, matérielle et immatérielle, légitime et toutes ces œuvres permettraient d'enrichir les Musées insulaires.

Pour illustrer ses propos, il cite toute une filmographie, propriété de l'INA ou de Pathé, accessible gratuitement ou en payant, comme l'interview de ROMANETTI dans un film Pathé des années 30 ou encore les « Canti di i prigiuneri corsi in Allemagna », l'enregistrement de 1917 des chants des prisonniers corses en Allemagne pendant la guerre de 1914-1918. Il conviendrait, selon lui, que toutes ces archives fassent l'objet d'un rapatriement en Corse, évoquant même l'idée d'un droit de

préemption, un peu comme pour le foncier, à opérer sur un certain nombre de biens pour empêcher d'abord qu'il y ait une surenchère et surtout pour que la Collectivité de Corse puisse avoir les moyens et une vision stratégique afin d'engager une reconquête, « u riacquistu patrimoniale ».

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA inscrit son propos autour de deux questionnements, celui du sens profond de l'œuvre à acquérir, en l'occurrence la « Giustificazione », élément fondateur du patrimoine de la Corse, et celui du dispositif d'acquisition et des crédits nécessaires.

Soulignant que le patrimoine a une valeur qui n'est pas que marchande, elle rappelle qu'il est nécessaire d'avoir des échanges avec les élus de l'Assemblée de Corse pour qu'ils puissent prendre la mesure de la somme, parfois importante, mais nécessaire à l'acquisition d'une œuvre et aussi ce qu'il y a parfois derrière une somme, qui peut paraître une somme considérable, pour une acquisition.

Elle précise que « La Giustificazione » de Don Gregorio SALVINI est rédigée dans un siècle qui sera un siècle béni et à la fois maudit pour la Corse ; mais un siècle où va s'élaborer un système de pensée qui vient de loin, qui va se théoriser et qui va prendre toute son essence et toute sa dimension. À travers ce texte, il y a la légitime insurrection, la légitimation de l'insurrection, bien évidemment, et de l'acte de résistance légitime lorsque l'opresseur frappe trop fort et exerce sa tyrannie.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA souligne que ce texte a une qualité de pensée philosophique, une qualité en sciences politiques ; il est l'élaboration d'un système de représentation des valeurs nationalistes, d'une pensée corse qui s'élabore, mais aussi d'idées qui aujourd'hui paraissent très actuelles, une affirmation du droit au bonheur, à la justice, du droit à décider de son destin, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et d'une idée républicaine aussi singulière.

Elle affirme que cette idée du droit est née du droit légitime à la révolte et du droit souverain du peuple corse à disposer de lui-même et non pas des bienfaits de la civilisation portée par la France.

Revenant sur les propos tenus par une conseillère du groupe « Un Soffiu Novu », elle rappelle que « La Giustificazione » de Don Gregorio SALVINI est profondément un texte indépendantiste, pour l'élue indépendantiste qu'elle est et il fait partie de l'histoire commune du peuple corse et en cela, il appartient à l'ensemble des corses.

À propos du coût de cette acquisition, **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA** souhaite que la Collectivité de Corse accompagne une politique permettant à l'Université de Corse qui travaille sur les

révolutions de Corse et à des constitutionnalistes d'entreprendre un travail de connaissances de ce texte et ce travail permettra à tous, y compris aux corses non-nationalistes ou non-indépendantistes, de prendre conscience de la richesse de la pensée politique collective du peuple corse.

En conclusion, elle revient sur la dimension politique de ce manuscrit, en faisant référence au serment passé sur « Ghjuramentu » en 2015 et en 2017 pour sa part.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS donne lecture de l'avis favorable du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse disant que cette acquisition est importante. Le CESEC insiste sur la nécessité de rendre accessible ce manuscrit tant aux chercheurs qu'à la population, par la voie de la numérisation, d'exposition, d'actions de contextualisation à destination des scolaires et d'actions de médiation.

Elle rapporte ensuite les conclusions de l'avis favorable, unanime, de l'Assemblea di a Giuventù.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS réagit à l'intervention de Mme Chantal PEDINIELLI du groupe « Un Soffiu Novu » en rappelant que les deux groupes n'ont certes pas la même vision des choses et que la posture politique, dans cet hémicycle, est courante dans l'exercice des fonctions d'élus.

Elle ne souhaite pas que les corses qui suivent les débats aujourd'hui pensent que la majorité nationaliste, au pouvoir depuis 10 ans, procède à des arbitrages entre l'aide sociale, d'une part, et la culture, d'autre part. La culture est tout autant essentielle et fondamentale que l'accompagnement social des infrastructures, ainsi que d'autres postes de dépenses.

Citant les propos de la philosophe Simone WEIL, qui disait « l'enracinement est peut-être le besoin le plus important et le plus méconnu de l'âme humaine. Un être humain a une racine par sa participation réelle, active et naturelle à l'existence d'une collectivité qui conserve vivants certains trésors du passé et certains pressentiments de l'avenir. Donc c'est essentiel, essentiel au sens propre du terme. C'est l'essence d'un peuple », elle fait remarquer que lorsque tout s'écroule, ce qu'il reste, c'est la culture et la transmission, y compris de peuples qui sont en exil depuis des décennies, depuis des siècles.

Le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants, souhaite revenir sur le sens profondément politique de cette acquisition, au sens

noble du terme, sur la base des grands choix et des priorités identifiés et mis en œuvre par la majorité nationaliste.

Répondant aux interrogations de Paul-Félix BENEDETTI et de Saveriu LUCIANI, ainsi qu'à celles du groupe « Un Soffiu Novu », il précise que la présentation du manuscrit et son acquisition par la Collectivité de Corse concernent tous les corses et qu'elles ont une portée universelle.

Il remercie Mme Marie-Joseph BACCHINI-SALVINI qui a pris, en accord avec sa famille, la décision politique de ne pas mettre ce manuscrit sur le marché de l'art, évitant ainsi une logique de mise à prix, et de le proposer, directement, au Président du Conseil exécutif de Corse pour qu'il devienne la propriété de la Collectivité de Corse, passant ainsi d'un patrimoine familial à un patrimoine commun, celui d'une institution représentant la Corse et les Corses. La procédure permettant de décider ou pas de cette acquisition a été mise en œuvre, de même que l'estimation du document et celle de son prix.

Il remercie également Pascal MARCHETTI, présent aux côtés de Mme BACCHINI-SALVINI, Gilbert POLVERELLI, expert judiciaire, et l'ensemble des services de la Collectivité de Corse (le service du Patrimoine, le service Juridique et le service du Protocole).

Il précise que ce manuscrit est un document unique, qu'il est la moitié du manuscrit définitif remis à l'imprimeur ; une moitié a disparu, et l'autre moitié a été récupérée par l'auteur et ramenée dans sa famille. Ce manuscrit a servi à l'édition d'un ouvrage « Giustificazione della Rivoluzione di Corsica », considéré comme un ouvrage fondamental par tous les historiens, dans l'histoire de la Corse, mais aussi dans l'histoire de l'Europe des Lumières.

Il souligne que ce document parle aux Corses, ainsi qu'à toutes celles et à tous ceux qui s'intéressent au lent cheminement de la démocratie et notamment à l'émergence de la logique démocratique dans l'Europe du XVIII^{ème} siècle, qui était dominée par les absolutismes royaux. Il vient formaliser, pour la première fois dans l'histoire de la Corse, mais aussi dans l'histoire de l'Europe et donc de l'humanité, comme cela a été dit à la fois par des historiens, par des experts dans le domaine de l'art, par des constitutionnalistes et par des historiens du droit, la théorisation du droit d'un peuple à se lever contre la tyrannie et contre l'oppression.

Le Président du Conseil exécutif de Corse fait remarquer, qu'en rapport à ce qui vient d'être dit, ce document parle à toutes et à tous, et pas seulement aux Corses. C'est pour cette raison qu'il a été regardé dès sa publication dans toute l'Europe des Lumières, comme un texte fondateur de ce qui va ensuite déboucher sur des révolutions plus prestigieuses, comme la révolution de 1789 pour parler de la France, ou sur la révolution américaine pour parler de la Guerre d'Indépendance des colonies d'Amérique contre la Grande-Bretagne.

S'agissant du prix de vente du manuscrit, **le Président Gilles SIMEONI** précise que :

- Mme BACCHINI-SALVINI a souhaité le vendre au prix de 110 000 €, qu'elle avait fixé unilatéralement et qu'ensuite, l'expertise a fixé un prix minimum de 180 000 €, prix qui a été communiqué à la venderesse ;
- Des acquéreurs privés se sont par la suite manifestés en proposant des prix allant de 200 000 € jusqu'à 350 000 € ;
- Qu'il n'était pas possible, pour la Collectivité de Corse, de soustraire cette œuvre au marché, comme peut le faire le Trésor national.

En réponse à l'interrogation de Saveriu LUCIANI concernant la vente d'un tableau représentant Pasquale PAOLI, il rappelle qu'il était la propriété d'un particulier qui a souhaité le vendre en 2013 ou 2014 à la Collectivité de Corse au prix de 135 000 € ; dans un premier temps, ce tableau a été vendu à un acquéreur privé et quelques années après, il a été proposé lors d'une vente aux enchères, pour un montant de 500 000 €, une vente à laquelle la Collectivité de Corse a refusé de participer afin de ne pas participer à l'alimentation d'une logique spéculative. Aujourd'hui, cette œuvre n'est toujours pas vendue et elle n'est toujours pas la propriété de la Collectivité de Corse.

S'adressant aux membres du groupe « Un Soffiu Novu », il dit ne pas comprendre leur position qu'il qualifie de populiste. Il rappelle que le choix de cette acquisition participe du renforcement du patrimoine culturel national, qu'il faut en être fier par rapport à l'histoire, par rapport, au présent et par rapport à l'avenir, pour les générations futures.

M. Jean-Martin MONDOLONI formule, au nom du groupe « Un Soffiu Novu », une explication de vote sur ce rapport en s'adressant au Président du Conseil exécutif et à la majorité nationaliste qui n'admettent pas la contradiction consistant à dire que cette œuvre est majeure et qu'elle revêt une dimension historique et dans le même temps, dire que la Collectivité de Corse n'a pas les moyens financiers de son acquisition. Pour le groupe « Un Soffiu Novu », la question est de savoir si la majorité nationaliste peut considérer, qu'à côté des érudits, des collectionneurs qui souhaitent acquérir cette œuvre, il y a aussi des gens qui souffrent et d'autres qui ne sont pas intéressés, et que cette nuance ne s'apparente pas à du populisme.

M. Jean-Martin MONDOLONI rappelle qu'il serait plus opportun de se tourner vers des œuvres de mécénat afin d'acquérir ce manuscrit ou bien d'autres œuvres d'art.

Par conséquent, et sans faire injure à l'histoire et sans faire injure aux idées nationalistes, il fait observer que la Collectivité de Corse n'a pas les moyens financiers d'acquérir ce manuscrit et que le groupe « Un Soffiu Novu » votera Contre ce rapport.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS** met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes et MM. ARRIGHI Véronique, BENEDETTI Paul-Félix, COGNETTI-TURCHINI Cathy, GUIDONI Pierre, LE BOMIN Vanina, MARCHETTI Sandra, POLI Pierre, TIBERI Julia

L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à la majorité

Ont voté pour :

Mmes et MM. ANGELINI Jean-Christophe, ANTONINI Danielle, BATTESTINI Serena, BORRI Jean-Marc, BORROMEI Vanina, BRANCA Marie-Claude, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, DENSARI Frédérique, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PERALDI Antoine-Joseph, PIETRI Véronique, POLI Antoine, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, PROFIZI Jean-Noël, QUASTANA Paul, Joseph, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe

Ont voté contre :

Mmes et MM. BICCHIERAY Didier, CASANOVA-NICOLAI Paule, CHIAPPINI Angèle, COMBETTE Christelle, DUVAL Santa, MARIOTTI Marie-Thérèse, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, PEDINIELLI Chantal, PIERI Marie-Anne, SAVELLI Jean-Michel, SEATELLI Jean-Louis, VOGLIMACCI Charles

POUR : 42

CONTRE : 13

ABST : 0

NPPV : 0

La présidence de la séance est assurée par Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse

Raportu n° 067 : Messa a dispusizione di u castellu di Stuppielle dà l'Uffiziu Fundariu di a Corsica à prò di a Cullettività, in vista di a realizzazione di travaglii d'urgenza nant'à i tetti è di a preparazione di a prima fase di i travagli di restaurazione

Rapport n° 067 : Mise à disposition du château de Stoppielle par l'Office Foncier de la Corse au profit de la Collectivité de Corse, en vue de la réalisation de travaux d'urgence sur les toitures et préparation de la première tranche de travaux de restauration

Le rapport est présenté par **Mme Anne-Laure SANTUCCI**, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine.

La Vice-présidente Nadine NIVAGGIONI donne lecture des avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux et de la Commission des Finances et de la Fiscalité ; les deux commissions ont émis un Avis favorable sur ce rapport.

Mme Marie-Anne PIERI fait un retour historique sur ce dossier qui a déjà été présenté devant l'Assemblée de Corse et, lors de sa première présentation, le rapport évoquait une future acquisition du Château sans aucun diagnostic préalable.

Elle rappelle :

- qu'en 2017, le Conseil exécutif de Corse, via l'Office Foncier de la Corse, avait fait une préemption qui a fait l'objet d'une annulation par le Tribunal Administratif, prouvant ainsi la fragilité juridique de la préemption ;
- qu'en 2020, il a été question d'un protocole transactionnel avec le candidat acquéreur et il conviendrait de connaître le montant de cette transaction ;
- qu'en 2021, la Collectivité de Corse a acquis le Château de Stoppielle par l'intermédiaire de l'Office Foncier.

Sur le dernier point, **Mme Marie-Anne PIERI** estime que cette acquisition relève de la même logique que celle de la préemption de la parcelle de l'Île de Cavallo, à savoir celle d'un achat compulsif dans le but de préserver des biens attachés à l'histoire de la Corse et éviter la spéculation foncière et immobilière.

Aujourd'hui, elle fait le constat que, depuis son acquisition, le bâtiment est fortement dégradé, qu'il est nécessaire d'engager des travaux d'urgence à hauteur de 100 000 € et une première tranche de travaux de restructuration estimée à 1,7 M€.

Elle affirme que la Collectivité de Corse n'a pas fait le nécessaire pour protéger réellement le Château, qu'aucune étude sérieuse n'a été réalisée, que rien n'a été budgétisé dans cette opération et que la CdC possède un bien dont elle n'est manifestement pas en capacité de lui donner toute l'attention qu'il mérite.

Elle souhaite obtenir des réponses sur le motif exact de l'annulation du droit de préemption par le Tribunal administratif, sur les conditions et le coût du protocole transactionnel en 2020 avec les acquéreurs évincés et enfin, sur les raisons de la poursuite de cette opération par la CdC sans véritable projet sur le devenir du Château et sans investissement, sans financement, ni calendrier de travaux.

En conclusion, **Mme Marie-Anne PIERI** souligne que, si la Collectivité de Corse n'a pas la capacité de finaliser un tel projet, il convient d'y renoncer et que pour préserver un patrimoine, il faut être capable de l'entretenir, de le protéger et de lui donner un avenir.

Mme Frédérique DENSARI rappelle que ce rapport s'inscrit dans la politique volontariste menée par la Collectivité de Corse en matière de préservation et de valorisation du patrimoine insulaire. Ainsi, le Château de Stoppielle à Centuri constitue un élément remarquable, à la fois architectural, historique et symbolique et il témoigne de cette histoire singulière des Corses, partis aux Amériques et revenus construire sur leur terre natale.

Elle précise que ce Palazzu nécessite une intervention rapide pour éviter une dégradation irréversible et que la mise à disposition du site par l'Office Foncier de la Corse permet à la Collectivité d'intervenir sans attendre dans un cadre juridique sécurisé, afin d'engager des travaux conservatoires indispensables sur les toitures et les structures les plus fragilisées.

Elle souligne que l'action de la Collectivité de Corse en matière patrimoniale ne se limite pas à la sauvegarde, mais qu'elle vise aussi à donner un avenir à ces lieux. Ainsi, cet édifice a vocation à être habité, animé, transmis. Il doit devenir un lieu de vie, un lieu de partage, un lieu de culture. Elle cite en exemple la rénovation du couvent Saint-François en Alta Rocca, qui est aujourd'hui un lieu vivant.

Concernant le projet envisagé pour le Palazzu di Stoppielle, **Mme Frédérique DENSARI** fait remarquer que la Collectivité de Corse envisage d'y créer un espace dédié à la mémoire des palazzi di l'Americani et à l'histoire de l'immigration corse, en lien avec le développement culturel et touristique du Cap Corse, mettant ainsi en évidence la préparation de projets structurants inscrits dans une

stratégie globale de valorisation et permettant au patrimoine insulaire de témoigner du passé tout en étant acteur de l'avenir.

Pour tout cela, le groupe « Fà Populu Inseme » soutient le rapport du Conseil exécutif de Corse.

M. Jean-Christophe ANGELINI rappelle qu'il était Président de l'Office Foncier de la Corse quand le Conseil exécutif a décidé d'acquérir le Château Stoppielle et 10 ans après, il assume les décisions prises, soutenues et partagées à l'époque. Dans cet esprit, il précise que le groupe « Avanzemu » votera en faveur du rapport.

Il fait remarquer que les réflexions sur ce dossier suscitent deux types de débat : le premier concerne les limites fixées par la CdC pour cette stratégie d'acquisition et de conservation dans le patrimoine collectif de certains biens artistiques, immobiliers ou fonciers, tout en sachant que le droit ne permet pas à la CdC de tout acquérir ; le second débat porte sur la cartographie des biens de manière objective et rationnelle et la stratégie adoptée par la CdC selon qu'elle s'exprime en son nom propre, à travers un office ou une agence ou à travers d'un droit de préemption ou d'une acquisition.

Prenant exemple sur la région de Porto-Vecchio, **M. Jean-Christophe ANGELINI** fait observer que quantité de biens sont mis en marché, que la commune ou la communauté de communes, dans le cadre des prérogatives et des ressources dont elles disposent, essayent de les faire entrer dans le domaine public de la Ville ou de l'intercommunalité. Pour illustrer ses propos, il évoque l'éventualité de la mise en vente de l'Usine à liège que la commune ne pourrait pas acheter, faute de moyens financiers, ni même la Collectivité de Corse pour les mêmes raisons. Il explique que la Ville a créé un fonds de dotation qui est en cours de mise en œuvre.

Il rappelle que l'Office Foncier de la Corse porte des biens fonciers immobiliers pour le compte de collectivités locales qui ont conventionné avec l'Office, et qui n'ont pas les moyens financiers pour réaliser ces projets. À ce stade du débat, il s'interroge sur la nécessité de proroger la stratégie de portage de l'Office Foncier, d'une part, et sur la fixation de limites lors de la signature des conventions, rejoignant en cela la question de la destination du bien, d'autre part.

Lors de l'achat du Château Stoppielle, il précise qu'il avait été question d'y installer le siège du Parc marin du Cap Corse ou d'y créer un lieu dédié à la valorisation des Palazzi des Américains du Cap Corse, tout en réfléchissant à une stratégie de mise en tourisme du territoire.

Il s'interroge sur le cadre à donner à cette stratégie d'acquisition, que ce soit à droit constant actuel ou en cas d'évolution statutaire et constitutionnelle de la Corse ; le groupe « Avanzemu » souhaite qu'un débat soit organisé pour éclairer les décisions d'acquisition.

De même, et concernant l'Office Foncier, il souhaite avoir des éclaircissements sur la stratégie de portage, ainsi que sur le refinancement de l'Office qui, au fil des acquisitions de biens, arrive à bout en termes de ressources et est obligé, soit d'emprunter, soit de trouver des solutions avec les collectivités qui ont conventionné avec lui.

M. Jean-Christophe ANGELINI fait observer que, grâce à l'Office Foncier, la commune de Porto-Vecchio a obtenu 7 millions d'euros de biens, que ces biens vont servir au déploiement d'une stratégie de création de logements, avec principalement, quasi exclusivement, du bail réel solidaire, de la location à loyer maîtrisé.

Pour conclure, le groupe « Avanzemu » soutient le rapport du Conseil exécutif, tout en demandant un débat de fond sur la stratégie d'acquisition de la Collectivité de Corse au travers de ses divers organismes et de ce qu'elle peut générer en son nom propre ; sachant que sur les biens à acquérir, il conviendrait d'en définir la destination, la période de portage, la stratégie de refinancement. Et enfin, il souhaite que le Conseil exécutif réfléchisse à la politique qui pourrait être dévolue à un véritable pôle foncier, au-delà même de l'Office Foncier actuel, ce qui permettrait de mieux appréhender l'ensemble de ces sujets et ce, de manière plus transversale et plus efficace.

Mme Marie-Anne PIERI, revenant sur l'intervention de Frédérique DENSARI, rappelle que l'achat du Château Stoppielle en 2021 n'a pas été maîtrisé, en l'absence de diagnostic complet et qu'aujourd'hui, il faut faire des travaux d'urgence, sans même savoir ce que cela va coûter.

M. Romain COLONNA fait remarquer que ce débat prolonge utilement le débat précédent et s'en fait largement l'écho. Il rappelle que la culture et le patrimoine sont pourvoyeurs de sens collectif et aussi d'économie dans le sens où ils engendrent des retombées pour les territoires vivant de la culture, et le bien que l'on essaye d'acquérir peut être à la fois pourvoyeur de sens et de prospérité pour le territoire qui en a la jouissance.

Il souligne qu'à l'origine, c'est la commune de Centuri qui a sollicité l'acquisition du Château Stoppielle, une bâtisse qui a toutes les caractéristiques sur « e case di l'Americani » et sa réhabilitation permettra d'en faire l'épicentre d'un parcours patrimonial au sein de l'intercommunalité.

M. Paul-Félix BENEDETTI partage l'opinion de ceux qui ont le souci, lorsqu'on fait un achat de préservation patrimoniale, de vérifier que l'achat a une fonctionnalité culturelle ou fonctionnelle. Et concernant ce château, il affirme qu'il aurait une position bloquante sur l'achat dans la mesure où la Collectivité de Corse n'a pas les moyens de patrimonialiser une demeure de luxe qui va coûter aux alentours de 10 M€.

S'exprimant en tant que maire de Sartène, il rappelle que la CdC a été sollicitée pour acheter un site de menhirs à plus de 2 M€ et qu'en l'absence de droit de préemption et de PLU, il y aura subrogation de la Collectivité de Corse Il souligne que rien ne pourra se faire sans avoir une vision collective, sans feuille de route des achats.

M. Hyacinthe VANNI fait observer que l'héritage que le peuple corse a reçu, en termes d'environnement et de patrimoine, est très important et tous ces biens doivent être protégés pour qu'ils puissent donnés en héritages aux enfants et aux petits-enfants de cette île.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI estime, pour sa part, que ce qu'il faut laisser aux générations futures, ce sont des situations les plus saines possibles et éviter de leur laisser, comme cela se passe au niveau national également, des montants de dettes faramineux et des situations compliquées.

Elle rappelle, comme l'a fait précédemment Paul-Félix BENEDETTI, qu'il convient de faire un état des lieux de l'immobilier de la Collectivité de Corse, aussi bien des biens, propriétés de la CdC que les bâtiments en location. À partir de cet état des lieux, on pourra connaître l'état de ces biens, savoir si la CdC souhaite les conserver ou pas et cela permettra de faire des choix et par conséquent, renoncer à d'autres acquisitions ou restaurations.

La Vice-présidente Nadine NIVAGGIONI précise qu'un débat de la même teneur s'était tenu au Conseil général de Corse-du-Sud, il y a quelques années, autour de la question du Château de la Punta et de sa restauration. Un vote majoritaire a permis d'engager des travaux de restauration du Château et cet exemple est à prendre en considération à propos des travaux envisagés pour le Château de Stoppielle.

Mme Santa DUVAL cite l'exemple du Château Rouher, construit en 1856 pour Eugène Rouher, alors ministre de Napoléon. Le dernier acquéreur de cette bâtisse, et ses descendants, se sont endettés pour en faire quelque chose de magnifique, de somptueux.

M. Jean-Martin MONDOLONI fait observer que la question essentielle dans ce rapport, comme cela l'a été dans le rapport précédent, est celle

du coût et celle des moyens que la CdC s'est donnée pour satisfaire cette ambition de conservation du patrimoine.

Il réitère sa proposition de financement public/privé par la création d'un pool de mécénat, comme cela existe à Paris pour les musées et même dans les grandes régions de province où le mécénat a permis de sauver le patrimoine.

Mme Anne-Laure SANTUCCI, en réponse aux interrogations de Marie-Anne PIERI, rappelle, qu'en 2017, la commune de Centuri a sollicité l'Office Foncier de la Corse pour l'acquisition de la parcelle, support du Château de Stoppielle, à forte valeur patrimoniale et culturelle, pour un projet mêlant valorisation touristique, recherche scientifique et préservation environnementale ; à la suite d'une promesse de vente conclue entre une SCI, la vente a instauré puis délégué à l'Office foncier un droit de préemption renforcé ; l'Office Foncier a exercé ce droit délégué en mai 2017, mais le tribunal administratif de Bastia a annulé en 2018 les décisions de préemption ; l'OFC a interjeté appel avant de conclure, en 2020, un protocole transactionnel avec ladite SCI mettant fin au contentieux.

Par la suite, la commune de Centuri n'a plus été en mesure de porter le projet, c'est la Collectivité de Corse qui a repris l'opération, via une acquisition amiable et le portage par l'Office foncier des parcelles cadastrées supportant le château, au prix de 1,1 M€, conforme à l'évaluation de France domaine, majoré de 10 % en vue d'un portage foncier d'une durée de 5 ans.

Pour finir, une convention de portage a été conclue entre la Collectivité de Corse et l'Office Foncier de la Corse le 21 janvier 2021 et l'OFC a acquis le château le 20 octobre 2021.

Après ce rappel historique, la conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine a fait observer que la question va bien au-delà du rapport présenté, puisqu'elle aborde aussi bien la stratégie d'acquisition de la CdC à travers différentes actions que la destination future de ces biens patrimoniaux exceptionnels.

Pour conclure, elle précise que pour le Château de Stoppielle il y a un véritable projet de territoire, qu'il est économiquement viable et que l'opération est inscrite au PTIC.

Le Président Gilles SIMEONI précise que le Château de Stoppielle est un héritage de 2017 et au-delà de l'explication juridique rappelée précédemment, il fait observer que c'est la même problématique que de vendre le Château de la Punta pour lequel il faut encore trouver un sens d'un point de vue économique.

Concernant le Château de Stoppielle, il rappelle qu'un tiers fortuné a voulu l'acquérir dans une logique spéculative, afin d'en faire une

résidence secondaire ; la commune s'opposant à cette vente, elle met en place un droit de préemption qu'elle va ensuite déléguer à l'Office Foncier ; tout cela entraînant un contentieux.

Ce contentieux se solde par un compromis avec la SCI ; suite aux élections municipales, le nouveau maire ne veut pas assumer ce projet et la CdC, via l'Office Foncier, ne veut pas laisser partir le bien dans le domaine privé et aujourd'hui, la Collectivité gère notamment les frais de conservation engagés, pour un projet de territoire pouvant avoir une dimension de valorisation économique et touristique.

En réponse aux interrogations de Marie-Thérèse MARIOTTI, **le Président Gilles SIMEONI** fait observer que l'inventaire des biens immobiliers de la CdC est en cours d'élaboration bien que complexe à mettre en œuvre, et qu'il est réalisé en interne ; cet inventaire permettra de prendre des décisions, soit renoncer à des locations, soit vendre des biens, y compris à des privés ou à des communes.

Concernant le mécénat, il précise qu'il y a une équipe qui travaille en ce sens et qui porte des projets, notamment le Couvent d'Orezza, haut lieu de l'histoire de la Corse et qui a été retenu par la Fondation du Patrimoine.

Sur le Château de Stoppielle, il estime qu'il faut finaliser le projet porté, à titre principal par les collectivités publiques et ainsi, il sera un élément de dynamisation économique et touristique du Cap Corse.

Plus personne ne demandant la parole, **la Vice-présidente Nadine NIVAGGIONI** met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes et MM. ANGELINI Jean-Christophe, BORROMEI Vanina, LE BOMIN Vanina, PIETRI Véronique, POLI Pierre, TIBERI Julia, VOGLIMACCI Charles

L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à la majorité

Ont voté pour :

Mmes et MM. ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BATTESTINI Serena, BORRI Jean-Marc, BRANCA Marie-Claude, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, DENSARI Frédérique, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, LE MAO Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MATTEI Flora, MAUPERTUIS

Marie-Antoinette, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PERALDI Antoine-Joseph, POLI Antoine, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, PROFIZI Jean-Noël, QUASTANA Paul, Joseph, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe

Ont voté contre :

Mmes et MM. BICCHIERAY Didier, CASANOVA-NICOLAI Paule, CHIAPPINI Angèle, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COMBETTE Christelle, DUVAL Santa, GUIDONI Pierre, MARIOTTI Marie-Thérèse, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, PEDINIELLI Chantal, PIERI Marie-Anne, SAVELLI Jean-Michel, SEATELLI Jean-Louis

POUR : 42

CONTRE : 14

ABST : 0

NPPV : 0

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Raportu n^u 069 : Strategia Cibersicurià di a Corsica Cybercorsica
Rapport n° 069 : Stratégie Cybersécurité de la Corse Cybercorsica

Le rapport est présenté par le **Président Gilles SIMEONI**.

La Vice-présidente Nadine NIVAGGIONI donne lecture des avis du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de la Commission des Finances et de la Fiscalité ; le CESEC et les deux commissions ont émis un Avis Favorable sur ce rapport.

L'Assemblea di a Giuventù a, de son coté, donné un Avis Réservé sur ce dossier.

Mme Danielle ANTONINI elle souligne que la stratégie CyberCorsica s'inscrit dans la continuité de Smart Isula et vient ainsi compléter l'ambition de la Collectivité de Corse d'un numérique maîtrisé, éthique et au service du développement de la Corse. Elle repose également sur la vision d'un pays capable de se protéger, de former, d'innover et de rayonner dans le domaine de la cybersécurité.

Elle fait observer qu'aujourd'hui, les compétences existent, bien que dispersées et que demain, avec CyberCorsica, la Collectivité de Corse disposera d'une gouvernance claire, d'un observatoire des risques et d'une capacité collective de réponse face aux cybermenaces.

Elle souligne que la stratégie adoptée par la CdC permettra de structurer une véritable filière économique et, qu'en accompagnant les entreprises, en attirant les talents et en soutenant l'innovation, cela permettra de créer de l'emploi qualifié sur le territoire.

Mme Danielle ANTONINI note que cette stratégie met également l'accent sur la formation ; ainsi, former les jeunes, accompagner les reconversions, développer des filières diplômantes, c'est garantir que les compétences restent en Corse et participent au développement de l'île.

Elle rappelle que la cybersécurité n'est pas seulement une affaire d'experts dans la mesure où elle concerne les collectivités, les entreprises, les associations, mais aussi chaque citoyen.

Enfin, elle fait remarquer que cette stratégie porte un projet structurant, celui de la création d'un Campus Cyber de la Corse. Ce campus constituera un véritable pôle d'excellence, capable de fédérer formation, recherche, innovation et développement économique et permettra également à la Corse de rayonner à l'échelle méditerranéenne.

M. Paul-Félix BENEDETTI s'interroge sur le fait que la Collectivité de Corse a voté, dans le cadre de son plan de formation professionnelle, des formations spécifiques en cybersécurité en faveur d'un organisme privé compétent et qu'il n'y ait aucun lien entre ce vote et le rapport présenté aujourd'hui.

Il estime que la CdC doit être le réceptacle de toutes les formations, qu'elles soient professionnelles sur des organismes institutionnels ou sur de la formation privée dans la mesure où la formation relève de sa compétence exclusive, en ayant un rôle tout autant d'arbitrage que d'accompagnement et de stagiairisation des projets.

M. Jean-Michel SAVELLI estime que parler de souveraineté dans le domaine du numérique est assez compliqué et qu'il conviendrait plutôt de parler de résilience car ce qui est important aujourd'hui, c'est d'être résilient, être capable de réagir à un moment donné.

M. Romain COLONNA, rappelle, en réponse à l'intervention de Jean-Michel SAVELLI, que le mot « souveraineté » est celui qui est consacré dans le cadre du numérique pour parler de souveraineté numérique, soulignant que le gouvernement français parle de souveraineté numérique, avec une stratégie décentralisatrice, avec des stratégies de cybersécurité, de stockage de la donnée proches des territoires et de ce que l'on essaye de faire en Corse.

Il estime que l'enjeu de la cybersécurité est indissociable d'un autre enjeu, celui du stockage de la donnée. En sa qualité de Président de la

SITEC, il est confronté au fait qu'une grande partie des données de la Corse et des Corses sont stockées à l'extérieur et que l'enjeu est justement de pouvoir stocker la donnée en Corse.

Il souligne que la SITEC dispose de toutes les labellisations et certifications requises en la matière.

M. Romain COLONNA fait observer que la cybersécurité ou la sécurité optimale ne sont jamais acquises et qu'il faut essayer d'atteindre les niveaux les plus satisfaisants possibles pour construire la souveraineté de la Corse au moins d'un point de vue numérique pour les entreprises corses et les particuliers, et aussi bien dans le domaine de la santé que pour les institutions de la Corse.

M. Jean-Michel SAVELLI, citant le cas de l'Agence Nationale des Titres Numériques dont plusieurs centaines de milliers de titres numériques, dont les cartes d'identité, viennent d'être piratés cet après-midi, pense que l'Agence a plus besoin d'être résiliente que souveraine en cet instant afin de pouvoir relancer tout le système et que tout soit rétabli dans quelques jours ou quelques heures.

Le Président Gilles SIMEONI précise que la souveraineté numérique est un concept évoqué également par des régions de droit commun qui pourtant n'aspirent pas à l'autonomie, tout en rappelant que la résilience est nécessaire aussi.

En réponse à Paul-Félix BENEDETTI, il souligne que la CdC va proposer une démarche de synergie et de convergence, que des initiatives seront prises pour répondre aux besoins du terrain, en liaison avec l'État qui développe, en matière de protection des données et de cybersécurité, des outils et des formations.

Sur le plan de la formation, il rappelle que c'est un des domaines de compétences de la Collectivité de Corse et qu'il peut y avoir d'autres priorités, comme la mise en place et l'accompagnement d'un certain nombre de dispositifs, tout en donnant une cohérence d'ensemble, objectif de cette stratégie.

Évoquant le rapport du CESEC qui préconise la nécessité de se rapprocher d'autres îles qui connaissent les mêmes problématiques que la Corse, **le Président Gilles SIMEONI** estime qu'il faut en priorité fédérer les initiatives en Corse avant de se rapprocher d'autres îles et de leurs différents acteurs, publics et privés.

Il fait observer que la Corse est sous-dimensionnée dans de nombreux domaines qui sont des domaines nouveaux, que dans des secteurs comme les forestiers-sapeurs ou les routes, il y a des carences, que pour d'autres, comme les services sociaux, où les besoins augmentent et où des besoins nouveaux ont été identifiés, il faudra recruter et

renforcer alors que la CdC se trouve dans une équation budgétaire très complexe.

Et dans le domaine de la mise en œuvre des dispositifs relatifs à la lutte contre la corruption, il fait remarquer qu'il y a un volontarisme politique, un engagement de l'administration, mais que les moyens y sont insuffisants.

Pour conclure, et en écho au rapport sur le déploiement du très haut débit, **le Président Gilles SIMEONI** souligne que la Corse apparaît globalement comme un territoire résilient et qui tend vers une forme de souveraineté numérique.

Plus personne ne demandant la parole, **la Vice-présidente Nadine NIVAGGIONI** met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes et MM. ANGELINI Jean-Christophe, BENEDETTI Paul-Félix, BICCHIERAY Didier, BORRI Jean-Marc, BORROMEI Vanina, CASANOVA-NICOLAI Paule, DUVAL Santa, FILIPPI Petru Antone, GIABICONI Jean-Charles, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, LE BOMIN Vanina, LE MAO, Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, MELA Georges, PANZANI Jean-Paul, PEDINIELLI Chantal, PIETRI Véronique, POLI Pierre, TIBERI Julia, VALDRIGHI Hervé, VOGLIMACCI Charles

L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à l'unanimité

Ont voté pour :

Mmes et MM. ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BATTESTINI Serena, BRANCA Marie-Claude, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHIAPPINI Angèle, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, DENSARI Frédérique, FAGNI Muriel, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GUIDONI Pierre, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MARCHETTI Sandra, MARIOTTI Marie-Thérèse, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PERALDI Antoine-Joseph, PIERI Marie-Anne, POLI Antoine, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, PROFIZI Jean-Noël, QUASTANA Paul, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Joseph, SEATELLI Jean-Louis, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TRAMONI Elisa, VANNI Hyacinthe

POUR : 42
CONTRE :
ABST : 0
NPPV : 0

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 073 : Raportu d'infurmazione nantu à u sviluppu è a commercializzazione di a reta à assai alta velocità pè a Corsica

Rapport n° 073 : Rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du réseau très haut débit pour la Corse

Le rapport est présenté par **le Président Gilles SIMEONI**.

M. Jean-Michel SAVELLI, rappelant que le groupe « Un Soffiu Novu » a alerté le Conseil exécutif durant la phase de déploiement du réseau à très haut débit, souligne, à la lecture du rapport d'information, qu'un effort a été fait sur les réseaux enterrés et aériens, puisque la partie « enterrée » est largement au-dessus de la moyenne nationale.

Il souhaite connaître la date de réception de l'infrastructure sachant que la concession a débuté au début du déploiement et que lors de cette réception, il conviendra d'être vigilant au niveau de la maintenance compte tenu du vieillissement des infrastructures.

Il s'interroge également sur la pérennisation des emplois en précisant qu'à un moment donné, une partie du personnel sera affectée à la maintenance et que, malheureusement, un certain nombre de salariés sera sur le marché de l'emploi.

Pour conclure, **M. Jean-Michel SAVELLI** estime que des efforts plus importants soient entrepris en ce qui concerne la téléphonie,

La Vice-présidente Nadine NIVAGGIONI souligne, pour sa part, qu'il y a de moins en moins de zones blanches.

Le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants, précise que :

- la date de réception doit être au plus près possible de la fin de l'ensemble des réalisations ;
- la commercialisation a débuté ;
- les salariés en CDI resteront en CDI et conserveront donc leur emploi.

Concernant la téléphonie, il rappelle qu'une étude a été diligentée, qu'une application a même été mise en place pour que les Corses signalent les micro-zones blanches ; cela permettra de recouper

l'analyse des données émanant de la CdC et celles fournies par les opérateurs de téléphonie. Il précise que la CdC a développé sa propre cartographie des zones non-couvertes et qu'elle a mis en place une instance, où siègent les maires, la Collectivité de Corse, l'État et les opérateurs de téléphonie.

Il fait remarquer qu'il est toujours difficile de faire évoluer des règles pensées au niveau national, notamment celle du seuil d'intervention basé sur le flux de circulation et là-dessus, la Corse n'atteint pas les objectifs, y compris dans des zones extrêmement fréquentées.

Pour conclure, **le Président du Conseil exécutif** précise que 2 500 prises restent à construire, que la réception des infrastructures est prévue pour 2026 et, qu'à partir de là, le compte à rebours partira, 30 ans à partir de 2018.

La Vice-présidente Nadine NIVAGGIONI précise qu'il s'agit d'une prise d'acte et qu'il n'y a pas de vote.

Sont absents :

Mmes et MM. ANGELINI Jean-Christophe, BENEDETTI Paul-Félix, BORRI Jean-Marc, BORROMEI Vanina, CASANOVA-NICOLAI Paule, DUVAL Santa, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, GIABICONI Jean-Charles, LE BOMIN Vanina, LE MAO, Ghjuvan'Santu, PIETRI Véronique, POLI Pierre, POZZO DI BORGIO Louis, TIBERI Julia, VALDRIGHI Hervé

L'Assemblée de Corse a pris acte de la présentation de ce rapport, à l'unanimité

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 075 : Mudifica di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in u Cunsigliu d'Amministrazione di l'Agencia di u Turisimu di a Corsica

Rapport n° 075 : Modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du Conseil d'Administration de l'Agence du Tourisme de la Corse

La Vice-présidente Nadine NIVAGGIONI donne lecture rapport qui prévoit le remplacement de M. Charles VOGLIMACCI au sein du Conseil d'Administration de l'Agence du Tourisme de la Corse par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI.

Personne ne demandant la parole, la **Vice-présidente Nadine NIVAGGIONI** met la proposition de délibération aux voix.

Sont absents :

Mmes et MM. **ANGELINI Jean-Christophe, BENEDETTI Paul-Félix, BORRI Jean-Marc, BORROMEI Vanina, CASANOVA-NICOLAI Paule, DUVAL Santa, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, GIABICONI Jean-Charles, LE BOMIN Vanina, LE MAO, Ghjuvan'Santu, PIETRI Véronique, POLI Pierre, TIBERI Julia, VALDRIGHI Hervé**

L'Assemblée de Corse a **ADOPTÉ**, à l'unanimité

Ont voté pour :

Mmes et MM. **ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BATTESTINI Serena, BICCHIERAY Didier, BRANCA Marie-Claude, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CHIAPPINI Angèle, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, COMBETTE Christelle, DENSARI Frédérique, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GUIDONI Pierre, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MARCHETTI Sandra, MARIOTTI Marie-Thérèse, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PEDINIELLI Chantal, PERALDI Antoine-Joseph, PIERI Marie-Anne, POLI Antoine, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, PROFIZI Jean-Noël, QUASTANA Paul, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Joseph, SEATELLI Jean-Louis, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TRAMONI Elisa, VANNI Hyacinthe, VOGLIMACCI Charles**

POUR : 49

CONTRE :

ABST : 0

NPPV : 0

La séance est suspendue à 18h50.

JOURNÉE DU MARDI 21 AVRIL

La séance est reprise à 10h35

La présidence de la séance est assurée par **M. Hyacinthe VANNI**, Vice-président de l'Assemblée de Corse

ALLOGHJU / LOGEMENT

Raportu n° 068 : Revisione di u regulamentu d'aiuti per l'alloghju è l'abbitatu « Una casa per tutti, una casa per ognunu » 2026-2031

Rapport n° 068 : Révision du règlement d'aides au logement et à l'habitat « Una casa per tutti, una casa per ognunu » pour la période 2026-2031

Le rapport est présenté par **M. Julien PAOLINI**, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Énergie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse.

Le Vice-président Hyacinthe VANNI fait part des avis du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse et de l'Assemblea di a Giuventù ; ces deux instances ont formulé des Avis Favorables sur ce rapport.

M. François SORBA donne lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement ; la Commission a donné un Avis Favorable sur le rapport.

M. Joseph SAVELLI donne lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité ; la Commission a émis un Avis Favorable sur ce rapport.

M. Paul QUASTANA fait observer que, sans pouvoir législatif, sans pouvoir fiscal, le règlement des aides au logement de la Collectivité de Corse ne servira à rien ; il pourrait s'appliquer à toute région urbaine française sans tensions démographiques particulières, sans tensions spéculatives.

Il rappelle qu'en Corse plusieurs phénomènes se cumulent et ils font que l'on s'y trouve dans une situation radicalement différente des autres régions continentales. La Corse est très attractive, de nombreuses résidences secondaires spéculatives s'y construisent pour pouvoir loger les 5 000 personnes par an qui s'y installent chaque année depuis 20 ans.

Il souligne que le règlement d'aides aux communes parlant de rénovation du bâti ancien, d'achat, de préemption des biens sans maître est très intéressant. On y parle même de statut de résident, sans le nommer, pour éviter un recours devant le tribunal administratif.

En conclusion, **M. Paul QUASTANA** estime que tout cela ne va pas servir à grand-chose sans l'obtention de certains pouvoirs, législatif et fiscal notamment.

Mme Françoise CAMPANA souligne que ce rapport pose les bases d'une politique du logement plus cohérente et plus volontariste, même s'il ne répond pas à l'ampleur du problème.

Pour elle, la question n'est plus seulement de produire du logement, mais de savoir pour qui construire. Elle rappelle que la pression continue d'augmenter, que chaque année, 5 000 personnes viennent s'installer en Corse et que ces arrivées transforment en profondeur le marché immobilier insulaire, les équilibres sociaux et surtout la capacité à loger les corses. Elle poursuit en disant que la spéculation continue de s'amplifier, que le nombre de résidences secondaires explose, que les meublés touristiques captent une part croissante du parc, et, par conséquent, les prix s'envolent.

Elle estime nécessaire la révision de la politique du logement en Corse et permettre ainsi, aux jeunes, aux familles et aux actifs de ne plus se sentir exclus de leur territoire tout en posant clairement des limites. Ainsi, les aides publiques, face à un marché dérégulé, doivent s'articuler autour de mesures réglementaires et législatives fortes, le statut de résident doit devenir une nécessité politique, sociale et territoriale.

Mme Françoise CAMPANA, rappelant les propos d'un Préfet affirmant que l'avenir de la Corse passerait essentiellement par le renforcement des grandes agglomérations de Bastia et d'Aiacciu et de leurs périphéries, s'inscrit en faux avec ces propos car ce serait acter l'abandon des villages de l'intérieur, de ce qui fait la richesse, l'identité et l'équilibre de la Corse.

Elle fait observer qu'avec le développement du télétravail, de nouveaux modes de vie et les effets du changement climatique, les dynamiques territoriales vont évoluer et que le retour vers les villages, vers l'intérieur, est une perspective réelle.

Ainsi un choix clair s'impose, celui de rénover plutôt que de construire n'importe où et n'importe comment, celui de réinvestir dans les villages, mobiliser le bâti existant, redonner vie aux territoires.

Le groupe « Fà Populu Inseme » soutient le rapport du Conseil exécutif.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI souligne que le but de ce rapport est de maintenir la vie dans les territoires et qu'il s'inscrit après le règlement initial adopté en septembre 2019, la modification intervenue en avril 2021 et la révision de l'aide aux communes votée en fin d'année 2025.

Elle constate une tendance forte à la restriction, une régression par rapport à l'état d'esprit qui avait prévalu jusqu'alors dans ce domaine. Même si 67 M€ ont été mobilisés depuis 2019 pour créer ou réhabiliter 6 000 logements, elle ne pense pas qu'on n'aura le même bilan en 2031, tout en restant, en termes d'autorisations de programme, sur un volume de 12 à 13 M€ annuels.

Elle fait observer que le changement de logique se voit dans les détails et qu'il n'y a plus la même implication en faveur de l'intérieur et des réalités du monde rural :

- le choix des appels à projets avec pour limitation un projet par an et par commune, à hauteur de 100 000 € et pouvant aller jusqu'à 120 000 € ;
- la majoration de 10 % pour le village-souche ne figure plus dans le règlement ;
- le principe d'augmentation du prix au m² (1 500 € au lieu de 1 000 €) pour la réhabilitation du bâti ancien, avec une bonification de 20 % : si le bien a été récupéré par la commune via une procédure de préemption, ou de bien sans maître ou état d'abandon manifeste (avec un surcoût), ou si les communes ont mis en place des mesures de régulation des résidences secondaires ou des meublés de tourisme, ou si l'Office Foncier de la Corse a participé via une opération de portage.

Elle souligne que la seule modification substantielle concerne la primo-accession. Initialement, cet accompagnement oscillait entre 15 000 et 28 000 €, avec une majoration de 3 000 € en cas de projet dans les communes de moins de 350 habitants et ainsi, l'aide pouvait dépasser les 30 000 €. Dans le nouveau dispositif, on évolue vers un soutien ciblé sur les frais notariés, capé à 15 000 euros, et lorsqu'il n'y a pas d'acquisition, c'est-à-dire dans le cas où le primo-accédant a déjà le terrain, cela prendra la forme d'un versement d'une aide forfaitaire de 5 000 €.

Malgré toutes ces régressions, **Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI** fait remarquer que ce nouveau règlement comprend quelques avancées, notamment l'intégration du Bail Réel Solidaire ou le maintien d'engagements sur les OPAH et le parc social qui devrait bénéficier désormais de conventions d'objectifs et de moyens.

Elle évoque les amendements annoncés par M. Hyacinthe VANNI en Commission des Finances, des amendements liés à l'ancrage territorial

pour que le lien avec la commune devienne un critère d'éligibilité des dossiers, en considérant que le contrôle de légalité avait validé le cahier des charges anti-spéculatif pour 6 ans (pour rappel, cette durée de 6 ans avait été un point d'équilibre entre les 10 ans proposés par l'Office Foncier et les 3 ans souhaités).

En conclusion, elle rappelle que la révision du règlement relève une tendance à la restriction et à la rationalisation budgétaire, que cette orientation risque d'affaiblir les dynamiques de peuplement des communes rurales, si elle ne s'accompagne pas de dispositifs adaptés à la réalité (faible pression foncière, mobilisation du bâti ancien, accès des jeunes à la propriété et besoins particuliers des petites communes), alors que le soutien à la primo-accession et la réhabilitation constituent un levier essentiel pour fixer les populations et redonner vie aux villages.

Elle estime que les politiques publiques doivent rester attentives aux spécificités rurales (coûts moindres mais des revenus souvent faibles, dépendance à l'aide locale, fragilité démographique) et, que pour répondre durablement aux besoins de logement en milieu rural, il faut maintenir une politique différenciée, tournée vers la proximité, la souplesse et l'encouragement à la réhabilitation du bâti ancien existant, plutôt qu'une logique normalisée qui risquerait d'uniformiser et d'affaiblir les territoires de l'intérieur.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI souligne que ce nouveau règlement d'aides est compliqué, confus et peu opérationnel et qu'il est difficile d'en évaluer concrètement les avancées, alors qu'il est censé apporter un soutien renforcé à l'ensemble des acteurs, et en particulier aux maires et aux communes.

Elle précise également que les questions techniques posées en commission n'ont pas forcément obtenu les réponses escomptées et les précisions énoncées lors de la présentation du rapport n'apportent pas de clarification.

Elle souhaite que des précisions soient apportées sur la revente à prix décoté, voire à 1 €, dans un environnement juridique très insécure, sur la notion de travaux lourds, sur la fongibilité des aides entre acquisition et viabilisation.

Même si elle partage tout ce qui concerne l'accès au logement, la lutte contre la précarité, la régulation du marché, la préférence locale à périmètre équivalent par rapport à 2021, elle reconnaît que les aides et les efforts consentis par la Collectivité de Corse, même s'ils sont en augmentation, ne seront pas à la hauteur des enjeux.

Ainsi, les assiettes subventionnables sont en baisse, entre autres sur les lotissements communaux, les critères de bonification demandent à être clarifiés, la politique d'aide aux primo-accédants est en net recul, les

aides aux EPCI sont en repli et cela s'opère dans un contexte de flambée des prix des matériaux et de hausse des taux.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI souhaite avoir des précisions sur le fait que la priorité serait donnée aux projets portés par l'Office Foncier, mesure qui, selon elle, entraîne un manque d'équité pour les communes.

Elle rappelle que les communes sont en première ligne sur le dossier du logement, mais que pour être productives, elles ont besoin de clarté, de confiance et d'engagement.

M. Jean-Jacques LUCCHINI souligne que le règlement des aides au logement, « Una casa per tutti », voté en 2019, révisé à la marge aujourd'hui, représente l'un des rapports phares de la mandature nationaliste, dans la mesure où il s'adresse aux Corses et qu'il concerne la question du logement.

Il rappelle que ce dispositif a connu un niveau de réalisation à hauteur de 70 M€ sur une période de 5 ans, que 6 000 logements ont été rénovés ou créés, que nombre de ces logements a été mis à disposition de primo-accédants, soit par l'accès à la propriété, soit par l'accès à la location, à des prix souvent très attractifs.

Il estime que 5 000 nouveaux arrivants par an augmentent la demande, mettant en pression le marché du logement et que la spéculation sur les résidences secondaires et les meublés de tourisme ont fait exploser les prix en quelques années. Il cite l'exemple de la commune de Monaccia d'Aullène où le prix du terrain constructible est passé de 30 ou 40 € le mètre à plus de 200 € sur une période de 10 ans, où les maisons de village étaient estimées entre 50 000 et 150 000 € pour les plus grandes, il y a 15 ans, sont aujourd'hui estimées à des valeurs fluctuantes de 300 000 à 500 000 €, voire beaucoup plus.

Il souhaite que les maires dotent leurs communes de Plans Locaux d'Urbanisme afin de privilégier des droits à bâtir pour les jeunes corses, pour se réapproprier les biens vacants ou sans maître, pour empêcher l'implantation et la spéculation sur des résidences secondaires, à travers la loi « Le MEUR », pour limiter les meublés de tourisme. Un PLU est un document d'urbanisme qui détermine avant tout une vision de développement et d'aménagement affilié à un vrai projet de société.

Il fait remarquer que le dispositif « Una casa per tutti » permet aux jeunes de se loger, de vivre et de travailler dans les villages. Ainsi, les communes de moins de 1 000 habitants peuvent bénéficier d'une aide à hauteur de 80 % et plafonnée à 120 000 € pour l'achat des vieilles maisons de villages souvent répertoriées en biens sans maître ou en biens vacants, de même que pour la rénovation de ces vieilles bâtisses ;

ces deux aides cumulées peuvent atteindre pour l'achat et la rénovation d'un logement la somme de 240 000 €. Et au titre du même dispositif, le gros œuvre et la rénovation de l'habitat, hors d'eau, hors d'air, avec plomberie et électricité compris sont également éligibles, auxquels peuvent s'ajouter les aides à la rénovation énergétique de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie.

Il rappelle que le dispositif « Una casa per tutti » concerne également l'achat et la viabilisation de terrains pour les primo-accédants qui veulent construire leur maison. Sur ce sujet, il entend les critiques de certains conseillers reprochant la diminution de cette aide qui passe de 28 000 à 15 000 € ; il rappelle que, dans le dispositif de 2019, l'aide était versée plusieurs mois après la vente et, de ce fait, n'aidait plus à l'achat du logement. Le nouveau dispositif permettra de verser l'aide pour les primo-accédants dès le passage chez le notaire permettant ainsi de payer les frais de notaire afférents à l'achat. Quant au montant de l'aide plafonné à 15 000 €, cela aura pour conséquence, positive, d'aider deux fois plus de jeunes Corses.

Pour conclure, **M. Jean-Jacques LUCCHINI** estime qu'il est urgent et impératif d'avoir une révision constitutionnelle pour un statut d'autonomie, avec la reconnaissance d'un statut de résident à 10 ans. Il précise que, malgré les freins institutionnels et le contexte budgétaire et financier, aucune région de France, et même d'Europe, ne peut se prévaloir du dispositif d'aide au logement de la Collectivité de Corse. De plus, la Collectivité de Corse est trop souvent obligée de se substituer à l'État, qui a pourtant les prérogatives sur le dossier de l'habitat.

Il fait observer que ce dispositif d'aide au logement est une priorité et qu'il représente un vrai choix politique en faveur du logement pour les corses.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA souligne que, dans ce rapport, elle en partage les objectifs, à savoir la lutte contre la spéculation, le soutien aux communes pour la création de logements, de résidences principales, la rénovation du bâti ancien, le soutien aux foyers les plus modestes, le soutien à l'accès des corses à la propriété.

Cependant, elle n'y voit qu'un avenant au précédent dispositif sous forme de toilettage et de nouvelles mesures ; la mesure la plus innovante étant le Bail Réel Solidaire mais elle n'existe dans le dispositif que comme un soutien financier aux communes.

Évoquant la question déterminante du portage des projets par la CdC, elle regrette que ne soit pas évoquée la mise en place d'un Office de l'habitat et de son agrément pour devenir un office solidaire. Sur la question de l'ingénierie et de l'assistance technique aux communes, elle fait le constat qu'elle n'est pas assurée aujourd'hui alors qu'elle doit être obligatoire.

Elle fait remarquer que l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie ne remplit pas son rôle d'aménageur, ni son rôle d'ingénierie alors que les communes sont en attente d'accompagnement en la matière. Ce rôle d'aménageur permettrait l'accompagnement et le portage d'opérations d'envergure et de faire une véritable assistance technique et de l'ingénierie. Ainsi, la CdC aurait une vision sur l'ensemble des communes, elle pourrait accompagner 345 communes sur 360 et permettre de recenser les besoins et avoir une action maîtrisée.

Concernant la primo-accession, **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA** rappelle que la Corse connaît des prix du foncier très au-dessus de ceux d'une région française. Quant à la baisse du montant de l'aide aux primo-accédants, elle ne la comprend pas et les explications fournies, en commission et en séance publique, sur son versement 8 mois après l'achat qui ne servait plus à son financement, lui font dire qu'il faut revoir les critères d'attribution et les temporalités notamment sur la question du financement des actes notariés.

Elle attend du Conseil exécutif la mise en place d'une véritable politique du logement offensive, quitte à moins intervenir sur certains dispositifs quand les contraintes budgétaires doivent être prises en compte. Cette politique du logement doit permettre également de renforcer le rôle de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie, plus orienté sur l'urbanisme, l'aménagement et l'accompagnement, de redéfinir le rôle de l'Office Foncier, de créer peut-être un Office de l'habitat solidaire s'occupant d'acquisition foncière, de mobilisation du foncier.

Pour conclure, et en évoquant le débat futur sur les Écritures constitutionnelles, elle remarque que la notion de statut de résident a été abandonnée et on parle plutôt de la notion de résidence ; et face aux arrivées massives de population, elle est partisane d'une situation de blocage et de rapport de force politique sur la notion de statut de résident, véritable enjeu de la survie du peuple corse.

Mme Marie-Anne PIERI concentre son intervention sur la primo-accession et sur la spéculation en rappelant qu'elle a défendu, depuis 2018 dans cet hémicycle des outils permettant de lutter contre la spéculation immobilière et foncière, notamment par le dépôt d'une motion sur le Bail Réel Solidaire.

Aujourd'hui, le Conseil exécutif reconnaît l'utilité de cet outil en l'intégrant dans ce nouveau règlement d'aide et c'est une bonne chose.

Sur la question de la réhabilitation et l'indivision, elle regrette que le rapport ne mentionne pas la loi votée et promulguée le 7 avril 2026 sur la sortie d'indivision à la majorité qualifiée ; cette loi est un texte majeur pour la Corse, pour que les Corses puissent sortir de l'indivision et leur donner la possibilité de se loger.

Sur l'aide aux primo-accédants, elle rappelle qu'elle s'adresse à des personnes, jeunes ou moins jeunes, qui ont des revenus modestes et qu'elle permet de payer les frais d'actes notariés, et non des frais de notaire. Jusqu'à présent, cette aide tardait à être versée et avec le nouveau dispositif, elle sera considérée comme un apport personnel et versée au moment de la signature de l'acte chez le notaire, ce qui permettra une meilleure traçabilité et une meilleure efficacité.

Elle émet quelques réserves juridiques sur les ventes à l'euro symbolique en rappelant qu'un article du Code civil dit que le prix ne doit pas être un vil prix, mais un prix réel et sérieux.

Elle s'interroge sur le financement des procédures de biens vacants ou sans maître et sur l'accompagnement des communes dans ce domaine

En conclusion, **Mme Marie-Anne PIERI** appelle à dépasser les postures politiques pour permettre aux corses de vivre et de bien vivre sur leur terre.

M. Jean-Christophe ANGELINI critique le règlement des aides, encore plus complexe que le précédent, et cette complexité masque une réalité budgétaire disant que la Collectivité de Corse n'aurait plus les moyens de répondre à la demande.

Il estime que certaines mesures réduisent l'accès aux aides, notamment les dispositifs d'accession à la propriété à prix maîtrisé qui excluent les EPCI et communes de plus de 3 000 habitants, ou encore une partie des ménages modestes puisque les aides au logement locatif social sont revues à la baisse. Tout cela va à l'encontre des objectifs à atteindre, tels que mentionnés dans le rapport.

Il souligne que la seule avancée positive dans ce règlement des aides reste le Bail Réel Solidaire.

Il souligne que ce dispositif aggrave l'opérationnalité des dispositions du règlement de 2019 et qu'il va conduire à restreindre l'accès aux différentes mesures pour mieux absorber budgétairement les dispositions futures.

En conclusion, **M. Jean-Christophe ANGELINI** demande, soit que le rapport soit retiré, soit, en cas de maintien et de vote, qu'un travail approfondi soit fait en commission avant de revenir en séance publique.

M. Paul-Félix BENEDETTI estime que les aides attribuées au cours des 10 dernières années, qui ont concerné 6 000 logements pour un montant global de 70 M€, restent très faibles et elles n'ont pas permis d'endiguer la spéculation immobilière.

Il reproche au dispositif de privilégier le rural et d'exclure les communes de plus de 3 000 habitants bénéficiant d'un patrimoine de logement social important et touchées fortement par la pression immobilière. Le seuil des 3 000 habitants doit être enlevé des critères d'attribution pour l'aide à l'acquisition ou l'aide à la restructuration. Il souhaite que les taux d'aides soient compatibles avec les taux d'aides définis dans le règlement d'aide aux communes afin d'accompagner les projets politiquement.

Pour la question des logements sociaux, il rappelle que, sur les quatre dernières années, 1 150 logements ont été construits en Corse, 150 sous maîtrise d'ouvrage des deux Offices publics de l'Habitat et 1 050 sous maîtrise d'ouvrage de bailleurs sociaux privés. Pour renverser la tendance, il conviendrait, en le faisant figurer dans ce règlement, de prioriser les Offices publics locaux.

Il regrette que le règlement d'aides n'évoque pas les prêts sociaux de location-accession ou bien les contrats privés de location - option d'achat qui sont autorisés en France depuis la loi de décembre 1984. Il conviendrait d'essayer de bonifier ces opérations.

M. Paul-Félix BENEDETTI, en conclusion, souhaite qu'il y ait une corrélation entre l'action politique et la réalité de terrain et il appelle à retravailler le texte proposé.

M. Antoine-Joseph PERALDI concentre son intervention sur les communes rurales et rappelle, dans un premier temps, que le dispositif « Una casa per tutti, una casa per ognunu » a été largement utilisé, dans la mesure où les enjeux liés aux problématiques du logement avaient été clairement identifiés, d'une part, que les objectifs retenus et les moyens pour les atteindre ont répondu à l'attente non seulement des personnes en quête de logement, mais également à l'attente des acteurs du logement locaux que sont les propriétaires privés, les bailleurs sociaux et les communes, d'autre part.

Il fait observer que la Collectivité de Corse est souvent le principal financeur des politiques locales du logement et que, contrairement à ce qu'a dit Josepha GIACOMETTI-PIREDDA dans son intervention, l'aide apportée en matière d'ingénierie territoriale aussi bien par l'Office Foncier pour l'acquisition de biens soumis à spéculation foncière que par le CAUE dans des procédures de péril et d'état d'abandon manifeste, a permis à la commune de Currà de mener ses projets.

Il soutient dans la révision du règlement des aides, les nouveaux outils que sont le Bail Réel Solidaire, l'acquisition des biens vacants sans maître qui permettra de créer des réserves foncières, de sauvegarder le patrimoine et d'installer des jeunes ménages.

Il rappelle que la compétence actuelle de la Collectivité de Corse en matière de logement est l'héritage des anciens départements, à travers le FSL et le plan d'action en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées et que la compétence générale reste celle de l'État qui fixe les normes, définit les aides et les montants des aides et fixe la réglementation en termes de zonage. Aujourd'hui, l'État consent à territorialiser une partie infime de ses attributions, notamment en permettant aux intercommunalités de s'ériger en autorité organisatrice du logement et de pouvoir adapter aux réalités locales une partie de ses attributions.

M. Antoine-Joseph PERALDI souhaite que la politique du logement soit appréhendée au niveau d'un territoire par une action résolument décentralisée et cette politique ne peut se concevoir que si elle est accompagnée d'une politique en faveur des mobilités, d'une politique d'accessibilité des services au public et d'une politique de développement économique qui renforce l'attractivité de nos territoires, qui permet et qui incite des jeunes ménages à venir s'y installer.

Le Vice-président Hyacinthe VANNI affirme que la priorité politique doit être de loger les personnes vivant déjà en Corse et de réserver les aides publiques aux résidents.

Il précise que la majorité nationaliste ne renonce ni au statut de résident, ni à la langue et à la culture et cite en exemple les initiatives entreprises par deux maires dans leurs communes respectives sur la question du logement.

Il précise qu'aucune aide dans ce domaine, ne doit aller aux nouveaux arrivants que ce soit pour la construction ou pour acheter et que ces aides doivent bénéficier aux personnes vivant en Corse.

Mme Nadine NIVAGGIONI parle de la fracture entre les villages de l'intérieur et les communes littorales en forte croissance en prenant l'exemple de deux communes, celle de Calacuccia et celle de Sotta, berceaux de ses familles paternelle et maternelle. La commune de Calacuccia lutte pour le maintien de son école et pour réhabiliter des logements vacants ; celle de Sotta est confrontée à une urbanisation rapide et à des tensions sociales.

Elle souligne les bouleversements culturels et sociaux liés à l'arrivée massives de nouvelles populations.

M. Romain COLONNA rappelle que ce rapport est avant tout une révision partielle du dispositif voté en 2019 et non une réforme totale du règlement des aides au logement.

Puisqu'il s'agit d'une révision, il souligne qu'il convient de faire un bilan du dispositif précédent qui a permis d'investir 70 M€ pour

6 000 logements aidés, mettant en avant l'effort financier de la Collectivité de Corse dans ce domaine, ainsi que son efficacité.

Il se dit favorable à des discussions en commission et par le dépôt d'amendements, notamment sur les primo-accédants ou encore la notion de statut de résident, le dispositif pourra être enrichi.

Il reconnaît toutefois que le dispositif ne suffit pas à régler la crise et qu'une réforme institutionnelle plus profonde est nécessaire, notamment pour mieux protéger l'accès au logement des corses.

M. Jean-Martin MONDOLONI appelle à davantage de réalisme politique et il considère que ce rapport, cet addendum, ne pourra pas résoudre la crise structurelle du logement ; les moyens financiers sont insuffisants et le statut de résident reste juridiquement très incertain.

Il estime que ce débat a dépassé largement le simple cadre du logement.

Le groupe « Un Soffiu Novu » est prêt à travailler en commission et examiner divers amendements.

M. Paul QUASTANA considère que les initiatives locales dans certaines communes restent marginales face à l'ampleur des arrivées de nouveaux habitants.

Il estime qu'il faut limiter la pression démographique et éviter de favoriser l'installation de nouveaux arrivants par l'argent public.

Le Vice-président Hyacinthe VANNI est d'accord avec ce qui vient d'être dit par Paul QUASTANA. Et d'une façon ou d'une autre, il faudra bien que les choses changent et que ces personnes restent où ils sont.

M. Julien PAOLINI, en réponse aux intervenants, défend le rapport du Conseil exécutif, affirme qu'il ne sera pas retiré, que le dispositif précédent a produit des résultats concrets et que la conditionnalité des aides est assumée politiquement.

Revenant sur les aides aux communes et les 20 % de réserve stratégique conditionnés à l'atteinte d'un certain nombre d'objectifs en matière de régulation des meublés de tourisme (taxation des résidences secondaires pour les communes de plus de 3 000 habitants, servitude de résidence principale dans les PLU, mesures compensatoires pour débloquer les 20 % de réserve stratégique), il fait observer qu'aucune de ces mesures n'a fait l'objet d'observations du contrôle de légalité.

Évoquant la question de l'usage du logement aujourd'hui en Corse, il souligne qu'il a été profondément modifié depuis 10 ans avec une partie des logements qui sont transformés en meublés de tourisme. Les

mesures contenues dans ce nouveau dispositif vont permettre de réguler ces implantations de meublés de tourisme.

De même, il n'est pas question d'opposer les territoires, entre les zones urbaines et périurbaines d'un côté, et les villages de l'intérieur, de l'autre.

Sur la question de la réforme constitutionnelle, il souligne qu'elle va permettre d'ouvrir le lien entre la Corse, entre les Corses et leur terre et au-delà ouvrir, a minima, un statut de résident permettant de conditionner l'accès au logement et au foncier à une durée effective de présence sur le territoire, avec des liens matériels et moraux entre les Corses et leur terre.

À propos de l'investissement de la Collectivité de Corse, **M. Julien PAOLINI** précise qu'il se situe à hauteur de 12 M€ par an et que cela ne va pas régler le problème de la spéculation foncière et immobilière sur l'ensemble du territoire corse.

Sur la question de l'aide aux primo-accédants, il souligne que le Conseil exécutif est favorable pour engager un travail avec les notaires sur cette question, d'une part, et que la baisse de l'aide va cependant permettre de mieux aider les primo-accédants.

Concernant l'aide à la maison à 1 €, il explique qu'il s'agit d'accompagner les personnes pour l'acquisition de biens à des prix maîtrisés, fortement décotés du montant de la subvention de la Collectivité de Corse qui pourra aller jusqu'à 200 000 €.

Sur les bailleurs sociaux, il fait observer que les aides, PLUS, PLAI s'adressent essentiellement aux bailleurs sociaux privés et que les bailleurs publics seront accompagnés dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens, comme cela existe dans le règlement précédent. Il précise que les aides en faveur des logements sociaux représentent 25 M€, dont 20 M€ au profit des bailleurs publics, des offices publics de l'habitat de Corse et de la CAPA, correspondant à 70 % du montant des aides. Par le maintien des conventions d'objectifs et de moyens à des montants équivalents, ce sont 30 M€ qui seront alloués à l'Office public de la Corse, sur les 6 prochaines années, pour la construction et la réhabilitation. De même, les bailleurs seront accompagnés, à travers une aide forfaitaire sur le PLUS et le PLAI, pour la construction neuve et également pour la réhabilitation de leur parc de logements, fortement dégradé.

Il s'inscrit en faux sur ce qui a été dit par Paul-Félix BENEDETTI sur l'exclusion des communes de plus de 3 000 habitants aux aides de la CdC ; elles sont éligibles aux aides pour le logement locatif jusqu'à 120 000 € par logement créé et la seule disposition qui n'est pas opérationnelle, c'est l'achat de bâtis anciens pour de la primo-accession. De même, il est faux de dire que les aides baissent : 360 000 € sont inscrits pour la création de logements communaux, sur les 6 prochaines années, entre 200 000 et 400 000 € sont prévus pour la création de

lotissements communaux en maîtrise d'ouvrage communale ou via des opérateurs, 200 000 € sont inscrits pour l'achat de biens et leur réhabilitation.

Sur la question de l'Office Foncier, **le conseiller exécutif** précise qu'il s'agit de prioriser les opérations communales qui ont été portées par l'Office Foncier et cela permet de récupérer de l'argent public investi par des communes et qui sera investi, à nouveau sur d'autres communes.

Pour les personnes déjà propriétaires de terrains, elles seront moins aidées que les autres même s'il est prévu une aide forfaitaire de 5 000 €.

Concernant l'ingénierie, il précise que la modification des statuts de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie a permis de renforcer l'ingénierie et cela permet de développer les activités commerciales notamment sur l'aide à la rédaction de documents d'urbanisme et aussi des projets d'aménagement. Et cela a permis également de différencier ce qui relevait des actions de la Collectivité de Corse, notamment sur le PADDUC ou sur les avis PPA, de ce qui relevait des missions d'ingénierie et d'accompagnement des communes sur ces dispositifs.

Il rappelle que les recettes ne suivent pas et qu'il est difficile d'atténuer toutes ces inflations et les mécaniques de flambée des prix à recettes constantes. La recherche de nouvelles recettes ne pourra se faire que par le biais d'un statut fiscal, d'une réforme constitutionnelle et par un statut d'autonomie.

Sur l'indivision, il précise que le rapport a été rédigé avant le 7 avril, donc avant la promulgation de la loi sur la sortie d'indivision à la majorité qualifiée, mais que la sortie d'indivision ne règlera pas tous les problèmes du logement.

En conclusion, **M. Julien PAOLINI** considère que la Collectivité de Corse agit déjà au maximum de ses compétences, que seule une réforme institutionnelle plus large permettra d'aller plus loin.

Le Président Gilles SIMEONI rappelle que la crise du logement est répandue partout en Europe et en France, elle est multiforme et profonde et la France ne parvient pas à la régler. En Corse, la crise du logement est aggravée par des facteurs cumulatifs lui donnant une dimension sans équivalent.

Le premier axe de la crise du logement est une logique violente de dépossession, de spéculation, de perte du sens se traduisant par une difficulté multiforme pour accéder au logement pour la quasi-totalité de la société, en ville comme au village.

Le deuxième axe est le fait que les moyens sont extrêmement limités, d'un point de vue budgétaire et par ce règlement, la CdC essaye

d'identifier les priorités et de définir des critères d'attribution, y compris à travers la conditionnalité des aides permettant de mieux corréliser l'argent investi avec les objectifs recherchés.

Le troisième axe réside en un environnement juridique ne permettant pas d'agir et qui est paralysant dans la mise en œuvre de la notion du statut de résident.

Concernant les efforts consentis, il précise qu'ils ont permis d'investir 70 M€ permettant ainsi la création ou la réhabilitation de milliers de logements, mais cela n'a pas permis de compenser le différentiel entre ce qui est fait et les besoins sans cesse grandissants. Et même si la Collectivité de Corse cumule les compétences des conseils départementaux et des régions, elle reste la Collectivité qui aide le plus en France le bloc communal et intercommunal. Et de ce point de vue-là, il fait observer que la CdC a investi entre 50 et 60 M€ pour le bloc communal, hors ses compétences obligatoires.

Le Président Gilles SIMEONI estime qu'il faut changer le système et se battre pour une révision constitutionnelle, notamment dans le domaine du foncier, pour obtenir un statut de résident. Sur cette question, il s'étonne de la position des groupes « Un Soffiu Novu » et « Avanzemu » dans leurs interventions alors que cela a été validé dans le texte des Écritures constitutionnelles.

Concernant l'enveloppe budgétaire, il souligne que le choix a été fait d'aider prioritairement, et de façon bonifiée, les communes de l'intérieur et de la montagne, là où le cœur de l'âme corse continue de battre.

Sur la question des aides aux primo-accédants, il précise que les règles ont évolué en les améliorant qualitativement, notamment pour le règlement des frais d'actes notariés, non pris en charge par les banques.

Le Président du Conseil exécutif évoque la question des bailleurs sociaux en précisant que le choix politique a été fait d'aider prioritairement les offices publics, celui de la Collectivité de Corse et celui de la CAPA, par le biais de conventions d'objectifs et de moyens permettant ainsi d'avoir une vision pluriannuelle de la répartition entre la production de logements neufs et la rénovation de logements.

En ce qui concerne les bailleurs privés qui interviennent principalement dans les villes et pour des opérations où la rentabilité économique est forte, le nouveau règlement permettra, par le biais d'un conventionnement avec les bailleurs privés, de prioriser les opérations de rénovation, et, dans le cadre de la production de nouveaux logements, savoir ce qui va être construit et quel sera le public concerné.

Il souligne que la réserve stratégique pour les communes n'a pas imposé la vision de la majorité territoriale ou du Conseil exécutif, elle a été validée juridiquement par le Préfet, en reprenant les priorités adoptées par l'Assemblée de Corse, notamment en ce qui concerne l'application

des lois nationales contre la spéculation, la lutte contre la non-régulation des meublés de tourisme ou encore les dispositifs sur la langue corse.

Concernant le Bail Réel Solidaire, **le Président Gilles SIMEONI** précise qu'il figure dans ce nouveau règlement et qu'il s'appliquera aux corses justifiant de 6 ans de présence en Corse.

Avant de suspendre la séance, **le Vice-président Hyacinthe VANNI** demande aux conseillers à l'Assemblée de Corse de faire parvenir au Secrétariat Général de l'Assemblée de Corse les propositions d'amendements sur ce rapport, en vue de la réunion de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement prévue à 15h.

Il indique également l'ouverture du délai d'une heure pour le dépôt des candidatures à la Commission Permanente

La séance suspendue à 14h15, est reprise à 17h15.

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 065 : Rinnuvata di a Cummissione Permanente

Rapport n° 065 : Renouvellement de la Commission Permanente

M. Romain COLONNA indique que les groupes politiques de l'Assemblée de Corse se sont mis d'accord pour présenter une liste unique à l'élection de la Commission Permanente afin que l'ensemble des groupes puissent être représentés.

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse donne lecture de la liste unique déposée pour le renouvellement de la Commission Permanente :

M. Hyacinthe VANNI
Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Véronique ARRIGHI
M. Romain COLONNA
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
M. Paul-Joseph CAITUCOLI
Mme Françoise CAMPANA
M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Pierre GUIDONI
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
M. Saveriu LUCIANI
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA
M. Paul-Félix BENEDETTI

Mme Charlotte TERRIGHI

Cette liste comportant autant de candidats que de postes à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de présentation rappelé par le Président de séance.

Raportu n° 066 : Elezzione di i Vici Presidenti di l'Assemblea di Corsica

Rapport n° 066 : Élection des Vice-présidents de l'Assemblée de Corse

Le Vice-président Hyacinthe VANNI préside que Mme Nadine NIVAGGIONI et M. Hyacinthe VANNI font acte de candidature, sur une même liste, aux deux postes de vice-présidents de l'Assemblée de Corse.

M. Paul-Félix BENEDETTI souhaite formuler une explication de vote en précisant qu'il n'y a aucune proposition d'ouverture de la part de la majorité pour qu'un membre de l'opposition puisse être candidat à un poste de vice-président. Pour cette raison le groupe « Core in Fronte » s'abstient sur ce rapport.

M. Romain COLONNA, rappelant que le groupe « Fà Populu Inseme » disposait de huit sièges à la Commission Permanente, précise que la règle démocratique fait que l'ensemble des groupes politiques doit être représenté au sein de la Commission Permanente et ainsi, le groupe « Un'Altra Strada », en la personne de Charlotte TERRIGHI, siègera par conséquent à la Commission Permanente.

Le président de séance soumet au vote des conseillers la seule liste déposée : **Mme Nadine NIVAGGIONI et M. Hyacinthe VANNI sont élus Vice-présidents de l'Assemblée de Corse**

Sont absents :

Mme LE BOMIN Vanina et M. POLI Pierre

L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à l'unanimité

Ont voté pour :

Mmes et MM. ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BORRI Jean-Marc, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, DENSARI Frédérique, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, LE MAO, Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia,

MARCHETTI Sandra, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PERALDI Antoine-Joseph, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGIO Louis, SAVELLI Joseph, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe

N'ont pas pris part au vote :

Mmes et MM. ANGELINI Jean-Christophe, BATTESTINI Serena, BENEDETTI Paul-Félix, BICCHIERAY Didier, BORROMEI Vanina, BRANCA Marie-Claude, CASANOVA-NICOLAI Paule, CHIAPPINI Angèle, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COMBETTE Christelle, DUVAL Santa, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, GUIDONI Pierre, LUCIANI Saveriu, MARIOTTI Marie-Thérèse, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, PEDINIELLI Chantal, PIERI Marie-Anne, PIETRI Véronique, POLI Antoine, PROFIZI Jean-Noël, QUASTANA Paul, SAVELLI Jean-Michel, SEATELLI Jean-Louis, TIBERI Julia, VOGLIMACCI Charles

**POUR : 34
CONTRE :
ABST : 0
NPPV : 27**

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU
DI CORSICA /**

RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF DE CORSE

FUNDARIU / FONCIER

Raportu n^u 071 : Raportu d'infurmazione relativu à u quaternu di e cariche anti-speculazione per l'attribuzione di l'alloghj in prima accessione di l'Uffiziu Fundariu di a Corsica

Rapport n^o 071 : Rapport d'information relatif au cahier des charges anti-spéculation pour l'attribution des logements en primo-accession de l'Office Foncier de la Corse

Le rapport est présenté par **le Président Gilles SIMEONI**.

Mme Marie-Anne PIERI rappelle que, lors du Conseil d'administration de l'Office Foncier de la Corse en juillet 2020, elle avait dit qu'il serait judicieux de prévoir un cadrage pour les biens faisant l'objet d'un portage par l'OFC afin d'éviter une spéculation sur ces biens et que cette proposition n'a pas reçu toute l'attention du Président de l'Office.

Elle précise que, de sa propre initiative, elle a rédigé des clauses anti-spéculatives, qu'elle a mises à disposition de tous les élus de Corse. À la suite, une commission a été mise en place, composée de tous les

groupes de l'Assemblée de Corse et cette commission a pu rédiger un cahier des charges de l'OFC, assorti de clauses anti-spéculatives.

Aujourd'hui, ce cahier des charges sera adossé à tous les actes de mutation et ces clauses seront reprises dans les actes notariés et publiées à la conservation des hypothèques.

Le cahier des charges prévoit notamment, l'interdiction de vendre pendant 15 ans, l'affectation de la résidence principale, l'interdiction de sous-louer, en cas de donation en pleine propriété en démembrement, en cas d'accident de la vie, le pack de préférence peut jouer, en cas d'une plus-value éventuelle, une clause express est intégrée permettant à la collectivité de récupérer 20 % de la plus-value.

Elle salue le travail de cette commission et remercie les administrateurs de l'Office Foncier de la Corse, ainsi que sa Directrice et M. LEONETTI.

Le Président Gilles SIMEONI précise que l'Office Foncier de la Corse et ses administrateurs, et notamment Marie-Anne PIERI, ont fait un excellent travail sur cette question et qu'un véritable travail de conviction et d'explication a été entrepris auprès des maires et des deux associations de maires.

L'Assemblée de Corse a pris acte de la présentation de ce rapport, à l'unanimité

ALLOGHJU / LOGEMENT

Raportu n^u 068 : Revisione di u regulamentu d'aiuti per l'alloghju è l'abbitatu « Una casa per tutti, una casa per ognunu » 2026-2031

Rapport n° 068 : Révision du règlement d'aides au logement et à l'habitat « Una casa per tutti, una casa per ognunu » pour la période 2026-2031

Examen des amendements

L'amendement n° 1 déposé par le groupe « Core in Fronte » a reçu un avis favorable de la Commission et du Conseil exécutif.

L'amendement, mis au vote, est ADOPTÉ à l'unanimité (non-participation du groupe « Un Soffiu Novu »)

L'amendement n° 2 déposé par le groupe « Core in Fronte » a été sous-amendé en commission ; il a reçu un avis favorable de la Commission et du Conseil exécutif.

L'amendement, mis au vote, est ADOPTÉ à l'unanimité (non-participation du groupe « Un Soffiu Novu »)

L'amendement n° 3 déposé par le groupe « Core in Fronte » a été sous-amendé en commission ; il a reçu un avis favorable de la Commission et du Conseil exécutif.

L'amendement, mis au vote, est **ADOPTÉ** à l'unanimité (non-participation du groupe « Un Soffiu Novu »)

L'amendement n° 4 déposé par le groupe « Core in Fronte » a été sous-amendé en commission ; il a reçu un avis favorable de la Commission et du Conseil exécutif.

L'amendement, mis au vote, est **ADOPTÉ** à l'unanimité (non-participation du groupe « Un Soffiu Novu »)

L'amendement n° 5 déposé par le groupe « Fà Populu Inseme » a été sous-amendé en commission ; il a reçu un avis favorable de la Commission et du Conseil exécutif.

L'amendement, mis au vote, est **ADOPTÉ** à l'unanimité (non-participation du groupe « Un Soffiu Novu »)

L'amendement n° 6 déposé par le groupe « Fà Populu Inseme » a été sous-amendé en commission ; il a reçu un avis favorable de la Commission et du Conseil exécutif.

L'amendement, mis au vote, est **ADOPTÉ** à l'unanimité (non-participation du groupe « Un Soffiu Novu »)

Le Vice-président Hyacinthe VANNI met au vote le rapport, ainsi amendé.

Sont absents :

Mmes LE BOMIN Vanina, PIETRI Véronique et M. POLI Pierre

L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à la majorité

Ont voté pour :

Mmes et MM. ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BATTESTINI Serena, BENEDETTI Paul-Félix, BORRI Jean-Marc, BRANCA Marie-Claude, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, DENSARI Frédérique, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, LE MAO, Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques,

LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, MARCHETTI Sandra, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PERALDI Antoine-Joseph, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, PROFIZI Jean-Noël, QUASTANA Paul, SAVELLI Joseph, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TIBERI Julia, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe

Ont voté contre :

Mmes et MM. BICCHIERAY Didier, CASANOVA-NICOLAI Paule, CHIAPPINI Angèle, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COMBETTE Christelle, DUVAL Santa, GUIDONI Pierre, MARIOTTI Marie-Thérèse, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, PEDINIELLI Chantal, PIERI Marie-Anne, SAVELLI Jean-Michel, SEATELLI Jean-Louis, VOGLIMACCI Charles

Se sont abstenus :

Mme et MM. ANGELINI Jean-Christophe, BORROMEI Vanina, LUCIANI Saveriu, POLI Antoine

POUR : 41

CONTRE : 15

ABST : 4

NPPV :

Allocution du Président du Conseil exécutif de Corse, M. Gilles SIMEONI, annonçant sa démission de la Présidence du Conseil exécutif de Corse

Le Président Gilles SIMEONI annonce qu'il cessera, à 23h59, ses fonctions de Président du Conseil exécutif de Corse et que cette décision est la traduction de son engagement devant les électrices et les électeurs bastiais et qu'il entend respecter strictement cet engagement. Rappelant qu'il exerce cette fonction depuis le 17 décembre 2015, il adresse ses remerciements, en premier lieu, à la présidence de l'Assemblée de Corse, au Président Jean-Guy TALAMONI, de 2015 à 2021, à la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS depuis 2021, puis aux conseillères et conseillers exécutifs qui ont occupé ces fonctions entre 2015 et 2026 et ensuite, à toutes les conseillères et tous les conseillers à l'Assemblée de Corse qui ont siégé dans cet hémicycle, cœur battant de la démocratie corse.

Il remercie, du fond du cœur et bien au-delà des formules protocolaires, les fonctionnaires de la Collectivité de Corse, en particulier le Secrétaire général de l'Assemblée de Corse et les agents de SG-AC, le Directeur

Général des Services, les Directrices et Directeurs Généraux Adjoint, les Directeurs et Directrices et toutes celles et tous ceux qui sont et font cette institution, sans oublier les personnels des agences et des offices.

Il adresse ses remerciements au Secrétariat Général du Conseil exécutif ainsi qu'au cabinet de la Présidente de l'Assemblée de Corse, à celui du Président du Conseil exécutif, à ces femmes et à ces hommes qui ont fait le choix de travailler au service des institutions de la Corse et qui sont un exemple de la politique mise en œuvre au niveau des ressources humaines, dans le respect des engagements pris en 2015, y compris en ce qui concerne la « Maison de Cristal ».

Ces remerciements s'adressent également aux journalistes qui sont des serviteurs précieux de cette liberté fondamentale qu'est la liberté de la presse.

Sans nostalgie, ni tristesse, **le Président Gilles SIMEONI** évoque l'immense honneur que lui ont fait les Corses en lui témoignant leur confiance à 3 reprises, lui permis d'exercer ces fonctions. Il reconnaît qu'il aurait pu faire mieux, qu'il aurait voulu faire plus vite et qu'il n'est pas totalement satisfait du travail accompli.

Il axe le bilan de ses actions autour de 4 volets.

Le premier rappelle qu'il a toujours essayé de placer l'intérêt de la Corse, les intérêts collectifs de peuple corse et l'intérêt général au cœur de ses choix et de ses décisions.

Le deuxième volet a consisté à renforcer le souffle démocratique de la société insulaire, rappelant que la démocratie est un bien précieux dont la Corse a longtemps été historiquement privée et ce renfort a permis, certes de façon imparfaite de construire la paix.

Le troisième volet a consisté à défendre et à faire grandir les institutions de la Corse, une île qui a besoin d'institutions fortes capables de défendre cette terre, capables de défendre les Corses, capables de susciter en eux la confiance et la fierté.

Le quatrième volet a été d'expliquer, de faire respecter, de faire comprendre et de faire aimer la Corse pendant ces 10 dernières années et de dissiper les malentendus, notamment avec l'État.

Il rappelle que, depuis le 17 décembre 2015 il a porté avec constance cette revendication, cette quête de reconnaissance, de justice, de dignité devant deux présidents de la République et neuf Premiers ministres, dans des configurations différentes, pour expliquer les aspirations de la Corse dans la paix et dans la démocratie.

Soulignant que le moment n'était pas au bilan, il précise que tout ce qui a été entrepris pendant ces 10 ans était animé d'une tension dialectique constante entre la nécessité de résister et la volonté de construire. Résister à la violence de la spéculation immobilière et de la

dépossession foncière, celle des villages qui meurent, de la langue qui disparaît, la violence d'un système économique dominé par une croissance appauvrissante et qui donne naissance à des logiques mafieuses, et enfin, la violence d'un monde brutal, bien plus encore en ce XXI^{ème} siècle qu'il ne l'a été lors des décennies précédentes.

Construire avec des moyens budgétaires limités, avec des moyens juridiques contraints, mais avec une volonté politique constante qui a permis l'émergence d'une agriculture de production, d'un système de santé résilient, la réalisation d'infrastructures énergétiques, hydrauliques, ou numériques, capables d'inscrire la Corse dans le XXI^{ème} siècle, tout comme ce qui a été entrepris dans les domaines du réseau routier, de l'éducation, du tourisme, de l'environnement, de la jeunesse, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la culture et du patrimoine.

Le Président Gilles SIMEONI rappelle que le Conseil exécutif a œuvré, avec l'administration à garantir la continuité du fonctionnement des institutions de la Corse dans un contexte institutionnel atypique.

Cette continuité politique fait que Bianca FAZI deviendra la première Présidente du Conseil exécutif de Corse, soulignant, par là-même, que les mandatures nationalistes auront permis l'élection de la première Présidente de l'Assemblée de Corse, de la première femme Présidente du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de la Corse.

Il précise que le Conseil exécutif, en concertation avec la Présidente de l'Assemblée de Corse et le groupe « Fà Populu Inseme », a choisi de présenter la candidature de Gilles GIOVANNANGELI pour conduire la liste du nouveau Conseil exécutif lors de la session extraordinaire de l'Assemblée de Corse du 4 mai prochain.

En conclusion, **le Président du Conseil exécutif** souligne que les engagements pris par l'Assemblée de Corse seront tenus notamment en ce qui concerne le projet de loi constitutionnelle posant les bases juridiques d'une solution politique globale et d'un statut d'autonomie et qui sera ensuite précisé par une loi organique.

Et s'adressant aux Corses, il précise qu'il faut avoir confiance quelles que soient les difficultés et les inquiétudes, que le combat mené par les nationalistes va dans le sens de l'histoire.

La séance suspendue à 18h40, est reprise à 19h30

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 074 : Raportu d'infurmazione nant'à i cuntratti di cuncessione di serviziu di trasportu aereu à destinazione di a Corsica 2025-2029 è 2026-2030

Rapport n° 074 : Rapport d'information sur les contrats de concession de service de transport aérien à destination de la Corse 2025-2029 et 2026-2030

Le rapport d'information est présenté par **le Président Gilles SIMEONI**.

Sont absents :

Mmes et MM. **BENEDETTI Paul-Félix, BICCHIERAY Didier, CASANOVA-NICOLAI Paule, CHIAPPINI Angèle, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COMBETTE Christelle, DUVAL Santa, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, GUIDONI Pierre, LE BOMIN Vanina, MARIOTTI Marie-Thérèse, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, PEDINIELLI Chantal, PIERI Marie-Anne, POLI Pierre, SAVELLI Jean-Michel, SEATELLI Jean-Louis, TIBERI Julia, VOGLIMACCI Charles**

L'Assemblée de Corse a pris acte de la présentation de ce rapport, à l'unanimité

POUR : 42

CONTRE :

ABST :

NPPV :

MUZIONE / MOTIONS

Motion n° 2026/O1/004 déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Romain COLONNA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Pour le respect total du processus d'autonomie de la Corse

M. Romain COLONNA précise que le groupe « Fà Populu Inseme » a déposé une motion pour réaffirmer la volonté de l'Assemblée de Corse de voir l'inscription du projet de loi constitutionnelle à l'Assemblée nationale. Suite aux récentes déclarations du Président du Conseil exécutif relatant ses entretiens respectifs avec la Présidente de l'Assemblée nationale et le Président du Sénat actant l'inscription du projet de loi au calendrier parlementaire en juin prochain, il annonce que la motion est retirée.

Motion n° 2026/O1/006 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Avanzemu » : Soutien au développement des politiques publiques, éducatives et sociétales bilingues et immersives

Le Vice-président Hyacinthe VANNI fait observer que la motion est RETIRÉE par ses auteurs.

Motion n° 2026/O1/005 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Fà Populu Inseme » : Association de la Collectivité de Corse aux missions parlementaires relatives au prix des carburants et à la cherté de la vie

La motion est présentée par **M. Don Joseph LUCCIONI**, au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

Le Président Gilles SIMEONI fait observer qu'il a écrit aux députés Paul-André COLOMBANI et Michel CASTELLANI en leur disant que le Conseil exécutif et la Collectivité de Corse étaient disposées à travailler avec eux sur ces questions.

Sont absents :

Mmes et MM. BICCHIERAY Didier, CASANOVA-NICOLAI Paule, CHIAPPINI Angèle, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COMBETTE Christelle, DUVAL Santa, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, GUIDONI Pierre, LE BOMIN Vanina, MARIOTTI Marie-Thérèse, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, PEDINIELLI Chantal, PIERI Marie-Anne, POLI Pierre, SAVELLI Jean-Michel, SEATELLI Jean-Louis, TIBERI Julia, VOGLIMACCI Charles

L'Assemblée de Corse a ADOPTÉ, à l'unanimité, la motion.

Ont voté pour :

Mmes et MM. ANGELINI Jean-Christophe, ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BATESTINI Serena, BENEDETTI Paul-Félix, BORRI Jean-Marc, BORROMEI Vanina, BRANCA Marie-Claude, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, DENSARI Frédérique, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, LE MAO, Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MARCHETTI Sandra, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PERALDI Antoine-Joseph, PIETRI Véronique, POLI Antoine, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGIO Louis, PROFIZI Jean-Noël, QUASTANA Paul, SAVELLI Joseph, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TIBERI Julia, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe

POUR : 43

CONTRE :

ABST :

NPPV :

Motion n° 2026/O1/007 déposée par l'ensemble des groupes politiques et par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, non-inscrite, et à laquelle s'associe Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse : Soutien au développement des politiques publiques immersives et associatives

La motion est présentée par **Mme Nadine NIVAGGIONI**.

Mme Véronique PIETRI souhaite que cette motion soit accompagnée d'un courrier du Président du Conseil exécutif au Premier ministre.

Elle souligne que cette motion exprime la réaction de la Collectivité de Corse aux attaques contre la langue corse.

Sont absents :

Mmes et MM. BICCHIERAY Didier, CASANOVA-NICOLAI Paule, CHIAPPINI Angèle, COGNETTI-TURCHINI Cathy, COMBETTE Christelle, DUVAL Santa, FRANCISCI-PAOLI Lisa, GIACOMETTI-PIREDDA Josepha, GUIDONI Pierre, LE BOMIN Vanina, MARIOTTI Marie-Thérèse, MELA Georges, MONDOLONI Jean-Martin, PEDINIELLI Chantal, PIERI Marie-Anne, POLI Pierre, SAVELLI Jean-Michel, SEATELLI Jean-Louis, TIBERI Julia, VOGLIMACCI Charles

Ont voté pour :

Mmes et MM. ANGELINI Jean-Christophe, ANTONINI Danielle, ARRIGHI Véronique, BATTESTINI Serena, BENEDETTI Paul-Félix, BORRI Jean-Marc, BORROMEI Vanina, BRANCA Marie-Claude, CAITUCOLI Paul-Joseph, CAMPANA Françoise, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, COLOMBANI Anna Maria, COLONNA Romain, DENSARI Frédérique, FAGNI Muriel, FILIPPI Petru Antone, GALLONI D'ISTRIA Eveline, GHIONGA Pierre, GIABICONI Jean-Charles, LE MAO, Ghjuvan'Santu, LUCCHINI Jean-Jacques, LUCCIONI Don Joseph, LUCIANI Antonia, LUCIANI Saveriu, MARCHETTI Sandra, MATTEI Flora, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MOSCA Paula, NIVAGGIONI Nadine, PANZANI Jean-Paul, PERALDI Antoine-Joseph, PIETRI Véronique, POLI Antoine, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, PROFIZI Jean-Noël, QUASTANA Paul, SAVELLI Joseph, SORBA François, TERRIGHI Charlotte, TIBERI Julia, TRAMONI Elisa, VALDRIGHI Hervé, VANNI Hyacinthe
L'Assemblée de Corse a **ADOPTÉ** la motion, à l'unanimité

POUR : 43

CONTRE :

ABST :

NPPV :

L'ordre du jour étant épuisé, le Vice-président de l'Assemblée de Corse, Hyacinthe VANNI lève la séance à 19h42.

Fait à Ajaccio, le 20 avril 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

Marie-Antoinette MAUPERTUIS



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE
1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

LUNDI MATIN

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

RAPORT DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n^u 072 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 29 è 30 di ghjennaghju di u 2026.

Rapport n^o 072 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 29 et 30 janvier 2026.

LUNDI APRÈS-MIDI

CULTURA È PATRIMONIU - MECENATU / CULTURE ET
PATRIMOINE - MECENAT

Raportu n^u 070 : Acquistu di u manuscrittu di a « GIUSTIFICAZIONE » di Don Gregorio SALVINI.

Rapport n^o 070 : Acquisition du manuscrit de la « GIUSTIFICAZIONE » de Don Gregorio SALVINI.

Raportu n^u 067 : Messa a dispusizione di u castellu di Stuppielle dà l'Uffiziu Fundariu di a Corsica à prò di a Cullettività, in vista di a realizazione di travaglii d'urgenza nant'à i tetti è di a preparazione di a prima fase di i travagli di restaurazione.

Rapport n^o 067 : Mise à disposition du château de Stoppielle par l'Office Foncier de la Corse au profit de la Collectivité de Corse, en vue de la réalisation de travaux d'urgence sur les toitures et préparation de la première tranche de travaux de restauration.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMENAGEMENT NUMERIQUE

Raportu n° 069 : Strategia Cibersicurtà di a Corsica Cybercorsica.

Rapport n° 069 : Stratégie Cybersécurité de la Corse Cybercorsica.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 073 : Raportu d'infurmazione nantu à u sviluppu è a cummercializzazione di a reta à assai alta velocità pè a Corsica.

Rapport n° 073 : Rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du réseau très haut débit pour la Corse.

MARDI MATIN

ALLOGHJU / LOGEMENT

Raportu n° 068 : Revisione di u regulamentu d'aiuti per l'alloghju è l'abbitatu « Una casa per tutti, una casa per ognunu » 2026-2031.

Rapport n° 068 : Révision du règlement d'aides au logement et à l'habitat « Une casa per tutti, una casa per ognunu » pour la période 2026-2031.

FUNDARIU / FONCIER

Raportu n° 071 : Raportu d'infurmazione relativu à u quaternu di e cariche anti-speculazione per l'attribuzione di l'alloghji in prima accessione di l'Uffiziu Fundariu di a Corsica.

Rapport n° 071 : Rapport d'information relatif au cahier des charges anti-spéculation pour l'attribution des logements en primo-accession de l'Office Foncier de la Corse.

MARDI APRÈS-MIDI

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 065 : Rinnuvata di a Cummissione Permanente.

Rapport n° 065 : Renouvellement de la Commission Permanente.

Raportu n° 066 : Elezzione di i Vici Presidenti di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n° 066 : Election des Vice-présidents de l'Assemblée de Corse.

Raportu n° 075 : Mudifica di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in u Cunsigliu d'Amministrazione di l'Agenzia di u Turisimu di a Corsica.

Rapport n° 075 : Modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du Conseil d'Administration de l'Agence du Tourisme de la Corse.

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 074 : Raportu d'infurmazione nant'à i cuntratti di cuncessione di serviziu di trasportu aereu à destinazione di a Corsica 2025-2029 è 2026-2030.

Rapport n° 074 : Rapport d'information sur les contrats de concession de service de transport aérien à destination de la Corse 2025-2029 et 2026-2030.

MUZIONE / MOTIONS



ASSEMBLEA DI
CORSICA



CULLETTIVÀ DI **CORSICA**
COLLECTIVITÉ DE **CORSE**

Quistione Urale Questions Orales



SEDUTA DI U 20 D'APRILE DI U 2026

SÉANCE DU 20 AVRIL 2026

QUISTIONE URALE - SEDUTA DI U 20 D'APRILE DI U 2026
QUESTIONS ORALES - SEANCE DU 20 AVRIL 2026

NUMERO	OBJET	AUTEUR	GROUPE	DEROULEMENT
				Ordre de passage
N° 2026/O1/016	CRISE DU CARBURANT ET NECESSAIRE REPOSE STRUCTURELLE A LA CHERTE DE LA VIE EN CORSE	Romain COLONNA	Fà Populu Inseme	1
N° 2026/O1/009	PREZZI DI L'ESSENZA È VITA CARA : CHÌ NOVI MISURI ?	Véronique PIETRI	Core in Fronte	2
N° 2026/O1/011	INSTALLATIONS SANITAIRES DU COLLEGE JEAN NICOLI A PROPRIANO	Santa DUVAL	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	3
N° 2026/O1/018	CRISE ENERGETIQUE	Saveriu LUCIANI	Avanzemu	4
N° 2026/O1/017	DEVELOPPEMENT ET SECURISATION DE L'ENSEIGNEMENT IMMERSIF	Eveline GALLONI D'ISTRIA	Fà Populu Inseme	5
N° 2026/O1/015	LINGUA CORSA		Core in Fronte	6
N° 2026/O1/012	INFRASTRUCTURES ROUTIERES ET RESPECT DES ENGAGEMENTS PRIS DANS LE CADRE DES PPI	Christelle COMBETTE	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	7
N° 2026/O1/019	CARTE SCOLAIRE EN CORSE (PREMIER ET SECOND DEGRES)	Saveriu LUCIANI	Avanzemu	8
N° 2026/O1/010	PAR U RISPETTU DI U DRITTU DI I CORSI À TRAVADDÀ IN TARRA SOIA	Marie-Claude BRANCA	Core in Fronte	9
N° 2026/O1/013	ANNULLATION DE LA GIRAGLIA	Cathy COGNETTI-TURCHINI	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	10
N° 2026/O1/020	LA CORSE FACE AU RISQUE DE RECENTRALISATION DES FONDS EUROPEENS	Saveriu LUCIANI	Avanzemu	11
N° 2026/O1/014	CITE FESCH	Charles VOGLIMACCI	Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse	12



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE

1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

N° 2026/O1/016

**Question orale déposée par M Romain COLONNA
au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

**OBJET : **CRISE DU CARBURANT ET NECESSAIRE REPONSE
STRUCTURELLE A LA CHERTE DE LA VIE EN CORSE****

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

La crise récente qui a conduit au blocage des ports de Corse par les pêcheurs insulaires constitue un signal d'alerte particulièrement fort.

Elle révèle, une fois de plus, combien notre île reste exposée à des fragilités structurelles persistantes, et à quel point les crises internationales – en l'occurrence la flambée des prix des carburants liée au conflit au Moyen-Orient – viennent brutalement aggraver ces déséquilibres.

Car au-delà de la situation conjoncturelle, c'est bien une question de fond qui est posée : celle du différentiel persistant des prix du carburant entre la Corse et le Continent, et plus largement celle de la cherté de la vie.

Notre groupe a, à plusieurs reprises, porté ce sujet dans cet hémicycle et ailleurs, alertant sur ses conséquences directes pour les ménages corses comme pour les acteurs économiques.

Nous avons également soutenu, en particulier les démarches entreprises par le Conseil exécutif de Corse exécutif, visant à une réforme en profondeur du marché des carburants en Corse, et ce à la lumière des constats dressés par l'Autorité de la concurrence et des travaux que vous avez entrepris.

La mobilisation des pêcheurs, comme les difficultés rencontrées par de nombreux professionnels, illustrent une réalité simple : sans réponse structurelle, chaque crise conjoncturelle devient un facteur d'aggravation des déséquilibres existants.

Dans ce contexte, la réunion du 9 avril dernier, réunissant l'ensemble des acteurs concernés (État, Collectivité de Corse, parlementaires, élus, chambres consulaires, représentants des pêcheurs, acteurs économiques, distributeurs de carburant), a permis d'aboutir à des mesures immédiates, notamment auprès des acteurs de la filière pour atténuer temporairement les prix.

Si ces mesures conjoncturelles étaient nécessaires pour sortir de la crise, elles ne sauraient suffire.

C'est bien la question d'un traitement durable, équitable et adapté aux spécificités insulaires qui est désormais posée.

Ainsi, Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, quelles perspectives politiques entendez-vous donner à cette problématique, afin de répondre à la fois à l'urgence exprimée par les pêcheurs et au problème durable du coût des carburants en Corse ?

Plus largement, comment inscrire cette séquence dans une action globale de lutte contre la cherté de la vie, qui demeure l'une des préoccupations majeures de notre société ?

Vi ringraziau.



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE

1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

N° 2026/O1/009

**Question orale déposée par Mme Véronique PIETRI
au nom du groupe « Core in Fronte »**

OBJET : PREZZI DI L'ESSENZA È VITA CARA : CHÌ NOVI MISURI ?

A situazioni di crisa ch'è no patimi oghji in Corsica, par rapportu à u prezzu di i carburanti, ùn si pò micca cunsiderà cum'è un episodiu isulatu.

S'inscrivi, hè vera, in un cuntestu geopoliticu più cà prioccupanti, in particolari in u Mediu Orientu, ma rivela soprattuttu una rialità più prufonda : quidda d'una dipendenza strutturali di i prezzu incù u sistema economicu è puliticu francesu, cunnisciutu dapoi decenni è mai currettu.

U blucchimu di i porti da i piscadori, raghjunti da l'agricultori, hà mustratu una situazione divintata insuppurtevuvi pà l'insembu di i professioni è u populu.

I primi risposti purtati fermi limitati in u fondu è in u tempu, è interroganu nant'à u trattamentu di fondu. È certi misuri, cum'è a pulitica di i prezzu da Total Énergies ani ancu fragilizatu i picculi rivinditori indipendenti, accrescendu i squilibrii.

À tempu, missioni parlamentarii sò annunziati.

U prublema va al di là di i carburanti. A vita cara in Corsica hè una rialità strutturali, ligata à sta dipendenza economica marcata da a cuncentrazioni di l'attori, situazioni di marcatu dettu « captif » è una mancanza di regulazioni adattata. Dispositivi asistini quantunqua in altri territorii isulani detti francesi, in particolari cù a leggi "Lurel", chì permette una regulazioni diretta di i prezzu è di i marghjini.

Ma a Cullittività di Corsica ùn hà oghji tutti i cumpitenzi nicissarii pà agiscia comu ci voli. Ciò chì rimanda dirittamenti à a quistioni di l'evoluzioni stituziunali aspittata, chì parmetti d'adattà i reguli à a rialità di u nosciu paesi.

In stu cuntestu, ch'aspittati cuncretamenti di i missioni parlamentarii annunziati parchì i rialtà di a Corsica siani viramenti presi in contu ?

Al di là di i primi misuri à cort'andà ch'eti pigliatu par risponda di manera pusitiva à l'urgenza, chi altri iniziativa cuntati piglià par rinfurzà di manera strategica sta pulitica di prezzi nant'à l'essenza è à vita cara ?

Vi ringraziemi.



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE

1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

N° 2026/O1/011

**Question orale déposée par Mme Sante DUVAL
au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

**OBJET : INSTALLATIONS SANITAIRES DU COLLEGE JEAN NICOLI A
PROPRIANO**

Monsieur le Président,

C'est en qualité d'administratrice de notre collectivité au sein du collège Jean Nicoli à Propriano que je vous sollicite.

Je me dois de revenir sur une opération clef qui est le réaménagement des installations sanitaires pour arriver à un nombre de toilettes suffisant pour les presque 300 élèves en lieu et place des 4 unités actuelles en Algeco (2 pour les filles et 2 pour les garçons).

La réalisation d'un bâtiment en dur sur le côté s'impose.

Cela fait plusieurs années que les élèves du collège de Propriano sont dans cette situation. En 2023, l'exécutif reconnaissait qu'un projet de réaménagement des installations sanitaires existait bien et qu'une étude était en cours. Je cite la conseillère : « *si l'établissement le souhaite, elle (l'étude) sera poursuivie afin de réaliser un bâtiment en dur pour remplacer les Algeco* ».

Plus qu'un souhait, c'est une nécessité évoquée au gré des CA depuis des années.

Merci de bien vouloir m'indiquer si vous entendez accéder à la requête de l'établissement, en précisant s'il vous plait les délais et le calendrier.

Je vous remercie.



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE

1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

N° 2026/O1/018

**Question orale déposée par M Saveriu LUCIANI
au nom du groupe « Avanzemu »**

OBJET : **CRISE ENERGETIQUE**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Pour notre pays, la question énergétique revêt une importance majeure, accrue par les conséquences et les prévisions liées à un contexte international guerrier.

En juillet 2025, déjà dans l'attente d'une nouvelle PPE et d'une signature, nous vous interrogeons sur l'état des lieux, au sujet du binôme ressource électrique - ressource en eau. En septembre, nous vous questionnions en élargissant le spectre (avec SACOI 3), car l'heure était toujours, comme elle l'est encore, à parler d'autonomie politique et financière, posant de nouveau la problématique énergétique.

Il s'agissait pour notre groupe de vous proposer de rapprocher l'analyse de 2050 à une échéance plus raisonnable de 2035. Notre intérêt, le Monde de 2026 le confirme, commande une réflexion sur la nécessaire adaptation de votre plan au vu de la vitesse des évolutions environnementales et socio-économiques.

À ce jour, toutes ces questions restent en suspens. La crise énergétique actuelle, notamment portée sur les carburants, la deuxième en seulement deux ans, nous montre de façon cruelle la fragilité du système énergétique corse.

Nos interrogations de ce jour interviennent dans ce contexte, deux mois après la publication par le premier ministre de la France de la troisième programmation pluriannuelle fixant les grandes orientations énergétiques pour la prochaine décennie.

Si, par ailleurs, nous attendons avec beaucoup d'intérêt les conclusions et les pistes de la mission confiée par le gouvernement au député Paul-André Colombani sur

cette question des carburants, notre question regarde l'ensemble de la problématique énergétique.

Vous déclariez dans la presse le 16 février que la fameuse enveloppe dite "Borne" - du nom de l'ancienne Première ministre chargée de la Planification écologique et énergétique - d'un montant de 200 M€, négociée il y a trois ans, au moment du vote de la PPE, entre le conseil exécutif et le gouvernement, devait être signée en fin de semaine.

Le 10 avril dernier, le Premier Ministre a annoncé de nombreuses mesures de soutien à l'électrification. Ces mesures accompagneraient un mouvement déjà bien amorcé tel que l'avènement de voiture électrique qui connaît un développement croissant, particulièrement marqué en Corse.

Pour notre île, ces orientations gouvernementales auraient pour effet une réduction drastique de la dépendance aux énergies fossiles, autrement dit une meilleure maîtrise des coûts et des approvisionnements.

Cependant, cet optimisme de façade est contrarié par bon nombre d'observateurs avertis qui dénoncent le retard chronique de la Corse face aux prérequis indispensables à la réussite de cette évolution majeure.

En effet, le retard administratif de notre île dans ce domaine semble plus qu'évident et pénalisant car nous n'avons toujours pas validé notre PPE 2019-2028, alors même que toutes les autres îles travaillent déjà sur celle de 2038, après avoir validé celle de 2033. Nous accusons donc près de 10 ans de retard. Nous devons aussi prendre en compte les bouleversements climatiques qui contrarient, notamment, la production hydroélectrique.

Ici, 2026 nous engage chaque jour un peu plus dans deux nouvelles dépendances : celle des bioliquides et celle de la connexion au câble italien.

À ce rythme, peut-on réellement croire, chacun sachant que les besoins électriques de la Corse vont largement doubler d'ici 2040, à l'autonomie énergétique à court ou moyen terme ?

Prenons l'exemple d'Aiacciu, ce doublement des besoins pourrait intervenir dès 2032, avec la voiture électrique, les camions et bus électriques (en théorie obligatoire d'ici 2030), la sortie du gaz et l'électrification du port. En parallèle, les capacités locales de production resteront quasi inchangées avec la nouvelle centrale thermique du Ricantu à iso-puissance par rapport au Vazzu et malgré la modeste contribution du projet de petite centrale solaire de St Antoine porté par la ville.

Des black-out majeurs et répétés semblent donc inéluctables sur toute cette zone dans les prochaines années.

Autant dire que si ce scénario probable se répète, cela va considérablement impacter très vite la vie des Corses ainsi que l'économie territoriale, aussi bien en hiver qu'en été...

En conclusion, nous vous demanderons quelle visibilité sur la PPE 2028 ; sur la STEP de Sampolu que nous attendons depuis plus de 20 ans ; sur les plans d'action de MDE (maîtrise de la demande de l'énergie), notamment pour la sortie gaz, pour laquelle l'Etat a libéré 200M€ de budget supplémentaire ; sur la sécurisation en

termes de renforcement significatif du réseau et sur les projets prêts à démarrer dans l'hydrogène ?

Quel est l'avancement de la prochaine PPE que vous évoquez depuis près de 3 ans, notamment du plan 1 GWc de solaire que vous avez annoncé en octobre ?



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE

1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

N° 2026/O1/017

**Question orale déposée par Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA
au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

**OBJET : **DEVELOPPEMENT ET SECURISATION DE L'ENSEIGNEMENT
IMMERSIF****

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Les récentes déclarations de l'ancien ministre de l'Éducation Nationale, Jean-Michel Blanquer au sujet des écoles immersives en Corse ont suscité une vive inquiétude et indignation.

L'offensive de Monsieur Blanquer contre le modèle immersif corse surprend d'autant plus que des établissements similaires fonctionnent sous contrat avec l'État depuis des années dans d'autres territoires.

Ses affirmations concernant les écoles immersives en Corse relèvent d'une méconnaissance profonde des réalités pédagogiques et d'une volonté délibérée de raviver des craintes d'un autre temps. Contrairement à ce qu'affirme l'ancien ministre, l'enseignement immersif n'est ni « illégal » ni « inconstitutionnel » dans son principe actuel. Si le Conseil constitutionnel a en effet censuré une partie de la Loi Molac (2021), le gouvernement lui-même a ensuite encouragé ce modèle par une circulaire (décembre 2021) qui reste juridiquement encore insuffisante mais qui pour autant reconnaît que l'enseignement immersif est une stratégie pédagogique valide.

Par ailleurs, l'allégation selon laquelle des élèves seraient incités à dénoncer ceux qui parlent français relève d'une caricature sans fondement, aux antipodes des pratiques réelles des écoles immersives, qui reposent sur un environnement bienveillant favorisant l'apprentissage linguistique.

Doit-on rappeler qu'historiquement, ce sont précisément les enfants corsophones qui ont été humiliés et sanctionnés au sein même de l'école de la République parce qu'ils parlaient spontanément leur langue maternelle ?

En outre, les études démontrent que les élèves issus de filières immersives obtiennent des résultats équivalents ou supérieurs, à ceux des filières classiques, en raison des bénéfices cognitifs du bilinguisme précoce.

Dans un contexte où le français est massivement dominant dans la société, le modèle bilingue paritaire, bien qu'utile, apparaît souvent insuffisant pour former de véritables locuteurs actifs de la langue corse. L'immersion constitue donc non pas un repli, mais une réponse nécessaire à l'enjeu de transmission et de survie de notre langue.

Aldilà di i prupositi pulemichi di un anzianu ministru, ghjè propiu a piazza di a lingua corsa in u spaziu publicu, in a scola è in l'avvene di a nostra sucetà chì hè quì direttamente messa in quistione.

Enfin, assimiler l'apprentissage d'une langue dite « régionale » à un quelconque « séparatisme » est une remise en cause inacceptable des familles, des enseignants et, plus largement, de notre identité culturelle, en Corse comme ailleurs.

Dans ce contexte, Monsieur le Président, pouvez-vous réaffirmer la volonté de la Collectivité de Corse de développer, multiplier et généraliser les dispositifs immersifs et bilingues, non seulement dans le domaine éducatif, mais également dans l'ensemble des champs de la vie sociale, afin de garantir la pérennité et la vitalité de notre langue ? Et partant de là, pouvons-nous dresser un premier bilan d'étape du dispositif « Paese è cità immersivi » ?

Pouvez-vous enfin rappeler à notre Assemblée, les perspectives politiques afin de sécuriser juridiquement et définitivement l'enseignement par méthode immersive ?



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE

1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

N° 2026/O1/015

Question orale déposée au nom du groupe « Core in Fronte »

OBJET : LINGUA CORSA

Sgiò Pridenti,

U STC Educazioni hà dumandatu pocu fà una audienza à u Primu ministru francesu è annuncia azzioni pà difenda Scola Corsa.

Sta situazioni metti torna in risaltu una rialità ch'e no cunniscimi tutti quì : malgradu a so efficacità è l'adesioni ch'eddu porta, l'insignamentu immersivu in lingua corsa ferma ghjuridicamenti fragilu, dipendenti da decisioni presi fora, senza vera securizzazioni durevuli.

Quandu un anzianu ministru di l'educazioni parla di scoli "micca ligali" è "incustituziunali", è ancu di ziteddi ch'è si "denunziani", si vedi bè ch'è u prublema ùn hè micca pedagogicu, ma puliticu. Hè una vera offesa fatta à i nostri scoli, à i nostri ziteddi è à a nostra lingua. Hè soprattuttu a prova d'una scunniscenza prufonda di i nostri scoli è d'una visioni ch'è cuntinueghja à oppona lingua corsa è lingua francesa. È daretu à i so spiicazioni di ghjovi scorsu cunfirma un disprezzu pà a lingua corsa è pà i Corsi.

U Statu rifiuta u so rollu è cuntinueghja à cuntestà i mezi missi in piazza da a Cullettività davanti à u tribunali.

Da quì, parechji dumandi si ponini.

Prima, à ch'è ni semi di stu ricorsu nantu à u finanziamentu di Scola Corsa fattu da u Prifettu ?

Dopu, di pettu à l'iniziativa di u STC, a nostra Assemblea devi piglià una pusizioni pulitica.

Sariati prontu à prupona à st'Assemblea u votu d'una risuluzioni di sustegnu par dà un appoghju stituzionali forti à sta mubilizzazioni ?

Infini, seti oghji u rifarenti puliticu di a Cullettività nantu à a lingua corsa. In a prospettiva di a vostra partenza di a presidenza di u Cunsigliu esecutivu, ci pudeti di chì cuntinuità sarà assicurata nant'à stu cartulari, è quali purtarà dumani, a rispunsabilità di a pulitica linguistica ?



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE

1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

N° 2026/O1/019

**Question orale déposée M Saveriu LUCIANI
au nom du groupe « Avanzemu »**

OBJET : CARTE SCOLAIRE EN CORSE (PREMIER ET SECOND DEGRES)

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

La dernière carte scolaire de l'académie de Corse, dans le premier comme dans le second degré, suscite une inquiétude forte et largement partagée sur l'ensemble du territoire corse, dans le rural et l'urbain, entraînant de nombreuses mobilisations des populations concernées. La loi de finances 2026 aura ainsi supprimé 4032 postes pour la prochaine rentrée scolaire, sans oublier de frapper durement la Corse.

Le constat est clair : malgré une baisse démographique (*dans le 1^{er} degré -405 élèves pour la rentrée 2026 ; -199 dans le 2A et -206 dans le 2B*) connue et anticipée, les choix opérés se traduisent par des suppressions de postes, des fermetures de classes et une dégradation progressive des conditions d'enseignement (*11 postes dans le 1^{er} degré et 11 postes dans le 2d*)

Cette baisse démographique est désormais actée comme structurelle par la DEPP (-1,5 millions d'élèves en moins d'ici 2035 à l'échelon français).

La Corse, qui risque d'être impactée dans une fourchette allant de 12 à 20 % selon les départements, devra donc s'attendre à d'autres mesures coercitives pour les années à venir.

Dans le premier degré, de nombreuses écoles, notamment en milieu rural, sont fragilisées, remettant en cause l'équilibre territorial et l'accès de tous à un service public de proximité.

Dans le second degré, les dotations restent sous tension, ce qui limite les dédoublements, les options et les dispositifs d'accompagnement pourtant essentiels à la réussite des élèves.

Dans les deux cas, au-delà d'une dégradation évidente en termes de taux d'encadrement, l'une des conséquences dommageables à très court terme, c'est d'abord le projet éducatif Scola 2030 déployé par l'Académie. Au regard des moyens et objectifs déployés, qui rencontrent une adhésion certaine, les suppressions de postes entraîneront également des difficultés dans la mise en œuvre et la généralisation de la stratégie d'apprentissage linguistique, bilingue et immersive.

Les chiffres sont parlants : des moyens en baisse, des marges de manœuvre réduites, et des classes qui peuvent se retrouver sous tension dans plusieurs établissements. Résultat : la gestion comptable savamment habillée ne peut masquer des réalités concrètes pour les équipes pédagogiques et les élèves, à savoir une offre éducative et une qualité qui vont en se restreignant, rentrée scolaire après rentrée scolaire.

Dans ce contexte, une question centrale se pose : quelle est aujourd'hui la position de l'Exécutif de Corse face à ces décisions unilatérales et subies ?

Alors que notre assemblée revendique, par ses luttes et son histoire, davantage de compétences et de responsabilités, votre silence sur le plan général ou votre faible visibilité sur ces arbitrages interrogent.

La Collectivité ne peut pas se limiter à un rôle d'observation pendant que les décisions structurantes pour l'école en Corse sont prises unilatéralement par l'État.

Aussi, quelles démarches avez-vous engagées pour défendre en amont les moyens de l'école en Corse ?

À l'heure où les pendules semblent sonner de nouveau l'heure de l'autonomie, entendez-vous porter la revendication d'un statut dérogatoire en matière éducative, prenant en compte les spécificités de notre territoire insulaire ?

Êtes-vous prêts à exiger, dans l'entre-temps une véritable cogestion de la carte scolaire, afin que la Corse ne subisse plus des décisions prises sans concertation réelle en amont ?

L'enjeu est majeur : il ne s'agit pas seulement de gestion administrative, mais de garantir l'égalité des chances, la qualité du service public d'éducation et l'avenir de la jeunesse d'un peuple.



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE

1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

N° 2026/O1/010

**Question orale déposée par Mme Marie-Claude BRANCA
au nom du groupe « Core in Fronte »**

**OBJET : PAR U RISPETTU DI U DRITTU DI I CORSI À TRAVADDÀ IN
TARRA SOIA**

Da poi parechji mesi a ghjistioni di l'impieggu paisanu à u Centru di ditinzioni di Casabianda poni prublema.

Ci so vulsuti azzioni di sinsibilizzazioni, cunfaranzi stampa mubilizzazioni di associi, urganizzazioni pulitichi, parsunalità, par pugnà di fà valé u drittu à pudé campà è travaddà in tarra noscia.

Saria troppu lunga di discrive què tutti i difficoltà di un agentu di stu centru è di a so cumpagna. Ma ci voli di sapé chi dopu à mesi è mesi di mubilizzazioni a ghjustizia ha datu a raghjoni à l'impiegata di pettu à a dirizioni pinitenziaria. I so dritta so stati finalmente ricunisciuti ma ùn so ancu applicati pà u mumentu.

Ma, avali stu dirittori, dopu à a essassini presu à a donna si ni pidda à u so cumpagnu. Di fatti, mittindu in ballu un dispusitivu midicali è amministrativu , pugna di metталu fora.

Qui dinò malgradu i cuntrolli è l'inchiesti midicali prisintati da l'avucatu u dirittori ùn voli ricunoscia u drittu à u travaddu di st'agenti.

Stu dirittori, chi par no ùn devi più esercità in Corsica, è incù iddu, l'ammistrazioni francesa di a penitenziaria, appiecani una pulitica di scursizzazioni di l'impieghi.

In u 1998, nant' à una sissantina, quasgi tutti l'impieghi erani paisani. Oghji i corsi un sò mancu una dicina...

I nosci dumandi sò chjari :

- Chi cunteti di fà, di fronti à st' inghjustizia, par fà valè u drittu à i corsi di campà è travaddà in tarra soia ?
- Chi cunteti di fà, par rimetta in cori di u patrimoniu paisanu ammastratu 1500 ettari di un duminiu supranuminatu « prison à ciel ouvert » indù nissun prighjuneru puliticu corsu ùn hè pussutu mai andà ?

Vi ringraziu.



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE

1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

N° 2026/O1/013

**Question orale déposée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

OBJET : ANNULLATION DE LA GIRAGLIA

Monsieur le Président,

L'annulation de la 56ème édition de la Ronde de la Giraglia n'est pas seulement une déception : c'est un échec collectif aux conséquences économiques et humaines très concrètes pour notre territoire.

Car derrière cette décision, il y a une réalité que personne ne peut ignorer : des blocages qui perdurent, une situation qui s'enlise, et une incapacité manifeste à garantir les conditions minimales de tenue d'un événement majeur du Championnat de France des Rallyes.

Mais surtout, il y a des réalités. Ce sont près de 10 établissements hôteliers mobilisés pendant 3 jours, 155 commissaires, des dizaines de bénévoles, et l'ensemble des concurrents et équipes techniques qui devaient séjourner, consommer et faire vivre l'économie locale.

Aujourd'hui, tout cela disparaît. Et pendant ce temps, l'ASA Bastiaise se retrouve seule face à des pertes financières considérables, avec des investissements déjà engagés qui mettent en péril son équilibre, voire sa survie.

Le règlement des aides sportives de la Collectivité de Corse est silencieux sur les situations d'annulation d'événements.

En droit strict, une subvention est liée à la réalisation de l'opération, ce qui signifie qu'en cas d'annulation, les organisateurs peuvent non seulement perdre l'aide, mais être confrontés à une insécurité financière totale.

Alors ma question est simple : qu'envisagez-vous de faire par rapport à cette situation préjudiciable pour les acteurs sportifs insulaires mais aussi pour tous les partenaires ?

Ces acteurs associatifs, touristiques et économiques seront-ils accompagnés ?

Sachant qu'on parle d'un report à l'automne, mais que des sommes importantes ont d'ores et déjà été engagées.

Surtout, Monsieur le Président, et c'est là un pari d'avenir, la CDC compte-elle s'engager pour rétablir sans délai les conditions permettant la tenue de tels événements sur notre île ?

Au-delà, c'est bien l'image, l'attractivité et la crédibilité de notre territoire qui sont aujourd'hui en jeu.

Je vous remercie.



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE

1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

N° 2026/O1/020

**Question orale déposée M Saveriu LUCIANI
au nom du groupe « Avanzemu »**

**OBJET : LA CORSE FACE AU RISQUE DE RECENTRALISATION DES
FONDS EUROPEENS**

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Le 16 juillet dernier, la Présidente de la Commission Européenne, Ursula von der Leyen, a présenté, devant le Parlement européen, le Cadre Financier Pluriannuel (CFP) 2028-2034, le budget européen en jargon européen, pour les 7 prochaines années.

Dans cette proposition, la Commission Européenne veut mettre un terme à la politique de cohésion telle que nous la connaissons depuis 40 ans grâce à la création des « Plans de Partenariat Nationaux et régionaux » nationaux (PPNR) en copiant le modèle centralisateur utilisé pendant la crise du COVID 19, avec les fameux Plans de Relance et de Résilience (PRR).

Ces PPNR seront négociés par les capitales sans obligation d'inclure les autorités régionales/territoriales ou locales. En outre, les autorités régionales/territoriales perdront le contrôle des fonds européens. Pire, les enveloppes financières dévolues aux différentes régions européennes, y compris la Corse, pourraient être entièrement redistribuées, de façon unilatérale, par les « capitales » sans que les régions, et donc notre Collectivité, aient un mot à dire.

En clair, le projet de la Commission Européenne recentralisera donc la totalité des politiques européennes traditionnelles (La Politique de Cohésion mais aussi la Politique Agricole Commune, la Politique Commune de la Pêche...).

Concrètement, le PPNR français, sera donc décidé à Paris, par Paris. Le risque pour la Corse est évident tant nous connaissons par cœur le jacobinisme français et

l'esprit centrifugeur de l'Etat dont seul le rapport de force politique du peuple corse a la possibilité d'infléchir.

Notre collectivité, déjà en grand manque de ressources financières, pourrait être privée de fonds européens pourtant importants pour assurer, dans un contexte international et local compliqué, les objectifs souvent affirmés du développement économique et social de l'île.

A cela s'ajoute un fait non moins accessoire : en effet, la Corse pourrait être classée « région en transition » au lieu de « région les moins développées » du fait des données économiques ne prenant en compte ni l'impact total de la crise économique depuis 2020, faisant perdre, par-là même, des dizaines de millions d'euro nécessaires pour l'investissent public en Corse, ni le besoin absolu de créer un statut pour les îles, afin de prendre véritablement en compte la situation à la fois insulaire et montagneuse de la Corse.

En cette fin du mois d'avril 2026, le risque est immense de voir la Corse passer à nouveau à côté de financements européens auxquels elle est en droit et doit légitimement prétendre.

À ce stade, quelles mesures concrètes et contacts l'exécutif prend-il pour empêcher cette recentralisation des fonds de l'UE ?

Quelles sont les actions de l'Exécutif pour défendre le principe de gouvernance à multi-niveaux garantissant que les gouvernements régionaux et locaux conserveront des rôles directs, significatifs et juridiquement protégés dans la conception, la gestion et la mise en œuvre de ces plans de partenariat afin de prévenir l'érosion de la cohésion territoriale et de l'autonomie territoriale ?



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE

1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

N° 2026/O1/014

**Question orale déposée par M Charles VOGLIMACCI
au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

OBJET : CITE FESCH

Monsieur le Président,

L'article L. 4424-2 du Code général des collectivités territoriales dispose que :

« La Collectivité territoriale de Corse finance, construit, équipe et entretient les collèges, les lycées, les établissements publics d'enseignement professionnel, les établissements d'enseignement artistique, les établissements d'éducation spéciale, ainsi que les lycées professionnels maritimes, les établissements d'enseignement agricole mentionnés à l'article L.811-8 du code rural et de la pêche maritime et les centres d'information et d'orientation. »

C'est pourquoi, par cette question je souhaiterais savoir, Monsieur le Président, quelles suites vous souhaitez donner à l'avis défavorable émis par la Commission Départementale de Sécurité tel que retranscrit dans le Procès-Verbal du 17 mars dernier relativement à l'exploitation de la Cité Fesch, laquelle regroupe le lycée et le collège du même nom.

Je rappelle que cet avis défavorable est consécutif à différentes visites et réunions et notamment celle du 28 mars 2023, il y a donc plus de 3 ans.

Pour mémoire les mesures de sécurité attendues sont les suivantes :

1. Remédier aux observations formulées dans les rapports de vérifications et annexer au Registre de sécurité avec les attestations de levées de réserves correspondantes.
2. Attester de la solidité à froid des éléments de la toiture de l'établissement par un organisme agréé. Je tiens à préciser que cette prescription, qui date du 8 Avril 2024, doit être réalisée sans délai.
3. Proposer un calendrier de travaux pour la mise aux normes des installations techniques.
4. Rédiger une procédure co-signée par l'exploitant et le propriétaire concernant le remplacement des piles des détecteurs (*du système d'alarme*).
5. Engager une réflexion sur la réfection des toitures anciennes de l'établissement.
6. Proposer un calendrier de travaux concernant la rénovation de l'établissement.
7. Missionner un coordinateur SSI (*Système de Sécurité Incendie*) pour remédier aux observations formulées dans les rapports de vérifications du SSI.

Je crois pouvoir affirmer que, dans ce lycée, l'étanchéité de la toiture a longtemps été assurée en plusieurs endroits par des bâches posées sur le toit... La question du toit est en discussion depuis 2024 et l'expertise pour vérifier si la charpente a été touchée ou pas daterait du 9 avril dernier.

Au vu de ce qui précède et de la nécessité absolue de préserver la sécurité des élèves et personnels fréquentant et travaillant dans ces 2 établissements, je souhaite donc connaître les démarches envisagées par notre collectivité ainsi que leur calendrier.

Connaissant la situation d'autres établissements du pays Ajaccien et sachant que la problématique se pose à l'échelle insulaire, la politique d'investissement dans les Établissements Publics Locaux d'Enseignement de Corse, une cinquantaine quand environ, doit sans tarder avoir une feuille de route. Notre groupe n'a de cesse de vous demander ce PPI, vous n'avez de cesse de nous annoncer son imminence.

Où en sommes-nous de ce PPI et quand pourrons nous disposer de ce document stratégique ?

Je vous remercie.



1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE

1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

RACOLTA DI E MUZIONE

RECUEIL DES MOTIONS

MOTIONS NOUVELLES AVEC EXAMEN PRIORITAIRE
(2)

- **Motion n° 2026/O1/005** déposée par le groupe « Fà Populu Inseme » : Association de la Collectivité de Corse aux missions temporaires relatives au prix des carburants et à la cherté de la vie ;
- **Motion n° 2026/O1/007** déposée par l'ensemble des groupes politiques et Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA : Soutien au développement des politiques publiques immersives et associatives.

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE

1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

MOTION

N° 2026/O1/005

MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

DÉPOSÉE PAR : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »

OBJET : ASSOCIATION DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE AUX MISSIONS TEMPORAIRES RELATIVES AU PRIX DES CARBURANTS ET À LA CHERTÉ DE LA VIE

VU le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse disposant que « *L'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse sont les garants des intérêts matériels et moraux du Peuple Corse* » ;

VU la délibération n° 18/422 AC de l'Assemblée de Corse du 29 novembre 2018 portant adoption d'une résolution relative au climat social, au coût de la vie et au problème du prix du carburant en Corse et portant installation de la Conférence sociale ;

VU les conclusions des travaux menés dans le cadre de la Conférence sociale mise en place par la Collectivité de Corse, en janvier et février 2019, réunissant l'ensemble des acteurs concernés, notamment des représentants des « Gilets Jaunes », du Collectif contre la cherté des prix du carburant, des organisations syndicales, des filières économiques et des autorités organisatrices, et ayant permis de formuler des propositions concrètes pour lutter contre la vie chère ;

VU les rapports d'analyse produits au soutien de ces travaux par le Cabinet ECOPA (atelier « Carburant »), et par le Cabinet GECODIA (atelier « Produits de consommation courante ») ;

VU l'avis n° 20-A-11 de l'Autorité de la concurrence du 17 novembre 2020 relatif au niveau de concentration des marchés et son impact sur la concurrence locale ;

VU la délibération n° 21/087 AC du 30 avril 2021 de l'Assemblée de Corse prenant acte du rapport d'information relatif à l'avis de l'autorité de la concurrence sur le secteur de la distribution de carburant routier ;

VU la décision 25-D-07 du 17 novembre 2025 de l'Autorité de la concurrence relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de l'approvisionnement, du stockage et de la distribution des carburants en Corse ;

VU le Décret publié au JO du 4 avril 2026 chargeant le député de la 1ère circonscription du Cismonte, Michel CASTELLANI d'une mission temporaire ayant pour objet le coût de la vie en Corse ;

VU le Décret publié au JO du 4 avril 2026 chargeant le député de la 2ème circonscription du Pumonte, Paul-André COLOMBANI, d'une mission temporaire ayant pour objet le prix des carburants en Corse ;

CONSIDÉRANT la situation économique et sociale de la Corse, marquée par un niveau de vie inférieur à la moyenne nationale française et un coût de la vie structurellement plus élevé ;

CONSIDÉRANT les travaux déjà engagés par la Collectivité de Corse et les délibérations adoptées par l'Assemblée de Corse en matière de régulation du secteur des carburants et de lutte contre la vie chère ;

CONSIDÉRANT que les missions susmentionnées doivent permettre d'aboutir, au-delà du diagnostic, à des solutions opérationnelles, pérennes et adaptées aux spécificités de l'île ;

CONSIDÉRANT que la Collectivité de Corse, au regard de ses compétences et des travaux déjà menés, constitue un acteur central et légitime pour contribuer à ces réflexions ;

L'ASSEMBLÉE DE CORSE

DÉCLARE que la question de la cherté de la vie constitue un enjeu majeur pour les ménages corses comme pour les acteurs économiques, affectant directement le pouvoir d'achat, la compétitivité et la cohésion sociale ;

AFFIRME la nécessité absolue d'apporter des réponses structurelles et durables à la question du prix des carburants et, plus largement, à celle de la cherté de la vie en Corse ;

DEMANDE que la Collectivité de Corse soit pleinement associée aux travaux des missions confiées au député de la 1ère circonscription du Cismonte, Michel CASTELLANI, sur la cherté de la vie, et au député de la 2ème circonscription du Pumonte, Paul-André COLOMBANI, sur les prix des carburants ;

SOUHAITE que cette association, dans le respect des prérogatives des missionnés, permette de garantir la prise en compte effective des spécificités insulaires et des propositions déjà formulées par l'Assemblée de Corse ;

APPELLE à ce que les conclusions de ces missions débouchent, dans les meilleurs délais, sur des mesures concrètes et pérennes, visant notamment à réduire durablement le différentiel de prix des carburants et à lutter contre la vie chère ;

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse pour engager toutes démarches utiles auprès du Gouvernement et des parlementaires concernés afin de garantir l'implication pleine et entière de la Collectivité de Corse dans ces travaux.

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

1^{MA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
REUNIONE DI I 20 È 21 D'APRILE

1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 20 ET 21 AVRIL

MOTION

N° 2026/O1/007

MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

**DEPOSEE PAR : L'ENSEMBLE DES GROUPES POLITIQUES DE
L'ASSEMBLEE DE CORSE ET MME JOSEPHA GIACOMETTI-
PIREDDA**

**OBJET : SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES POLITIQUES
PUBLIQUES IMMERSIVES ET ASSOCIATIVES**

VU la Déclaration universelle des droits linguistiques stipulant le droit à la transmission des langues ;

VU la Convention de l'UNESCO sur la protection de la diversité des expressions culturelles (2005) ;

VU la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse, dont l'article 7 reconnaît la spécificité de l'enseignement de la langue corse et en confie la compétence à la Collectivité de Corse ;

VU les délibérations de l'Assemblée de Corse de 2005, 2007 relatives au développement et au statut d'officialité de la langue corse ;

VU la délibération n°13/096 AC de l'Assemblée de Corse du 17 mai 2013 approuvant les propositions pour un statut de coofficialité et de revitalisation de la langue corse ;

VU le Plan « Lingua 2020 » et les conventions de formation des enseignants (GPDF) ;

VU la délibération n° 22/088 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juin 2022 adoptant le rapport relatif à l'immersion, une stratégie au service de l'apprentissage et la pratique de la langue corse ;

VU la délibération n° 22/165 AC de l'Assemblée de Corse du 24 novembre 2022 prenant acte du rapport d'orientation sur la politique linguistique ;

VU le projet académique « Scola 2030 » ;

VU le rapport d'orientation sur la politique linguistique de novembre 2022 qui marque une volonté de passer d'une simple « politique en faveur de la langue corse » à une véritable « politique linguistique » globale ;

VU la délibération n° 25/134 AC de l'Assemblée de Corse du 2 octobre 2025 approuvant la Convention d'objectifs et de moyens entre l'État et la Collectivité de Corse pour le développement de l'enseignement de la langue corse mise en œuvre pour l'année scolaire 2025-2026 de l'axe 1 du projet académique partenarial « SCOLA 2030 », qui a permis entre autres de doubler la capacité de formation des enseignants en langue corse depuis la rentrée scolaire 2025 ;

VU le rapport de la commission ad hoc de l'Assemblée de Corse sur la politique linguistique du 30 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT que les premières filières bilingues ont été instituées dès 1996, suivies, en 2018, par la mise en place des premières filières immersives publiques ;

CONSIDÉRANT le développement du réseau associatif Scola Corsa depuis 2021 qui a permis en cinq ans une scolarisation de 200 enfants dans un cadre d'immersion à haute exposition ;

CONSIDÉRANT l'instruction des dossiers de contractualisation accompagné d'inspections de toutes les écoles du réseau Scola Corsa et la visite le 16 mars 2026 de l'Inspectrice Générale de l'Éducation Nationale de langues dites régionales sur les 2 sites déjà détenteurs de postes contractualisés ;

CONSIDÉRANT le recours introduit par M. le Préfet de Corse mobilisant l'article 40 et le caractère déclaré illégal du réseau Scola corsa qui menace son existence même ;

CONSIDÉRANT les remises en cause répétées de l'enseignement immersif en langue corse, alors même que ce modèle est reconnu et mis en œuvre depuis de nombreuses années dans d'autres territoires ;

CONSIDÉRANT les propos rétrogrades de l'ancien ministre Jean-Michel Blanquer sur l'enseignement immersif ;

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DÉNONCE les attaques publiques contre l'enseignement immersif, en contradiction avec le soutien affiché par l'État aux langues minoritaires ;

SOUTIENT la généralisation de l'enseignement immersif public et associatif de la langue corse ;

EXIGE la définition négociée avec l'État et le Rectorat d'un cadre juridique pérenne permettant de co-financer le réseau immersif associatif sur le modèle de toutes les écoles de ce type en Corse et sur le Continent ;

DEMANDE la contractualisation généralisée des 11 postes du réseau d'enseignement immersif Scola Corsa telle qu'engagée depuis février 2026 ;

MANDATE à cet effet le Président du Conseil exécutif de Corse pour organiser dans les plus brefs délais une réunion quadripartite (Collectivité de Corse, Etat, Rectorat et Scola Corsa) afin de pérenniser le dispositif existant.